

2017

RAPPORT ANNUEL



**La Puissance de la Nature pour
la Capture du Carbone^{MC}**

CO2 Solutions Inc.

CHERS ACTIONNAIRES,

Après une autre année de progrès importants et continus, nous voulons souligner notre développement sur les trois thèmes suivants :

- La commercialisation
- L'innovation
- Projet Valorisation Carbone Québec (VCQ)

PROGRÈS COMMERCIAL CONTINU

Saint-Félicien

Ayant réalisé avec succès notre programme de développement de la technologie pour livrer des unités commerciales à petite échelle, qui s'est conclu par le programme de démonstration de 2 500 heures à Valleyfield au Québec, la Société a désormais entamé le déploiement de ses solutions de capture du carbone.

Le premier de ces projets est situé à Saint-Félicien, Québec, avec Produits forestiers Résolu et Serres Tundra, pour lequel CO₂ Solutions fournira la technologie et l'unité pour capter le carbone de l'usine de pâtes Résolu et acheminer le CO₂ de qualité alimentaire aux serres avoisinantes opérées par Serre Tundra. Le succès de l'exploitation des serres a entraîné une augmentation de l'échelle du projet, estimé initialement à 15 tonnes par jour pour doubler à 30 tonnes de CO₂ par jour, conduisant ainsi à une augmentation proportionnelle anticipée des revenus.

CO₂ Solutions et son partenaire en ingénierie BBA ont complété la conception préliminaire de l'unité de capture et ont presque terminé son ingénierie détaillée. Les travaux préliminaires d'intégration mécanique avec l'usine de pâtes Résolu ont été faits au cours de l'automne 2017 avec l'installation des connexions nécessaires pour acheminer les gaz de combustion à la future unité de capture du CO₂. Le premier bon de commande pour l'approvisionnement de certains éléments à long délai de livraison a été signé et d'autres suivront sous peu. La construction des composantes du procédé aura lieu au cours de l'hiver. Les travaux de fondation et de structure devraient commencer en avril 2018, suivis par l'assemblage des composantes sous leur configuration finale. La mise en service et le démarrage de l'usine de capture sont prévus au cours du quatrième trimestre de 2018.

Vente d'enzymes

En février 2017, la Société a signé sa première entente commerciale pour l'approvisionnement en quantité industrielle d'anhydrase carbonique pour renforcer la croissance des algues en augmentant la disponibilité du CO₂. La Société considère la vente de son enzyme comme une occasion d'affaires intéressante à développer davantage et explore d'autres débouchés.

Partenariats stratégiques

Alors que les ventes directes sont un pilier important pour le développement d'affaires de la Société, nous avons réussi à élargir notre approche et à accroître notre présence sur le marché grâce à la conclusion de partenariats stratégiques. Les premiers de ces partenariats sont avec Seneca et BBA, nos partenaires en ingénierie pour les projets de démonstration de Valleyfield et de Saint-Félicien respectivement. Le

troisième de ces partenariats est avec Hatch – une société internationale d'ingénieurs-conseils spécialisée dans la conception et la réalisation de grands projets d'ingénierie industrielle.

La justification de ces partenariats est d'approcher conjointement leur base de clients pour commercialiser notre technologie de capture du CO₂. Le partenariat avec Seneca a déjà suscité un intérêt commercial. Actuellement, nous travaillons conjointement à une étude pour évaluer la viabilité de l'installation d'un projet de 32 tonnes de CO₂ par jour pour la capture et l'utilisation du CO₂ avec un client potentiel dans le secteur de la métallurgie.

INNOVATION

Alors que nous sommes fortement axés sur la commercialisation, nous continuons à innover pour maintenir notre position de leader dans notre espace technologique. Ainsi, nous avons avancé notre recherche sur le potentiel d'utiliser la technologie de lit fixe rotatif (RPB), évaluant la possibilité de réduire davantage les coûts de capture et de nous permettre d'entrer dans les segments de marché dans lesquels les dimensions de l'équipement est d'une importance primordiale. Les résultats préliminaires ont été positifs, et nous continuerons de travailler sur la mise à l'échelle de solutions de capture avec l'équipement RPB. Dans le cadre de ce programme de développement, nous ferons la démonstration d'une unité RPB de 10 tonnes de CO₂ par jour dans le projet Valorisation Carbone Québec (VCQ), comme discuté ci-dessous.

L'innovation et les brevets vont de pair. CO₂ Solutions a non seulement renforcé ses droits de propriété intellectuelle (« PI ») par l'entremise de sa propre R&D, mais a également défendu avec succès sa PI contre un certain nombre de cas sans fondement portés contre nous par un concurrent. À la suite de plusieurs décisions en notre faveur, Akermin, un compétiteur basé aux États-Unis, a cessé ses opérations.

PROJET VALORISATION CARBONE QUÉBEC (VCQ)

Un développement très important est le lancement du projet Valorisation Carbone Québec sous la direction de CO₂ Solutions. Avec un financement de démarrage du gouvernement du Québec, cette initiative s'est fixée l'objectif ambitieux de réaliser le projet de démonstration de capture et d'utilisation du CO₂ le plus complet au monde. La démonstration se fera principalement sur le site de Parachem dans l'est de Montréal au Canada.

Le projet VCQ identifiera et démontrera des solutions pour capter le carbone et le convertir en produits à valeur ajoutée, comme les hydrocarbures. Le gouvernement investira 15 M\$ dans la première phase de ce projet, fournissant les moyens pour faire la démonstration de différentes solutions de recyclage du carbone dans le but de commercialiser ces solutions. De l'aide supplémentaire au projet sera offerte par CO₂ Solutions et d'autres partenaires privés, soit en argent ou en nature.

Le projet VCQ est dirigé par Dr Louis Fradette, anciennement le chef des technologies de CO₂ Solutions. Au cœur de ce projet est notre capacité à capter le CO₂ de façon économique et de l'offrir comme matière première propre et économique pour des applications d'utilisation. Une partie de notre contribution en nature au projet a été de déménager l'unité de démonstration de 10 tonnes de CO₂ par jour de Valleyfield sur le site du projet VCQ dans l'est de Montréal.

Les premiers choix de technologies de conversion du CO₂ ont été effectués en collaboration avec le comité scientifique du projet VCQ. Une technologie pour convertir le CO₂ en acide acétique, qui a un potentiel

commercial important, a été la première technologie d'utilisation à être sélectionnée. L'acide acétique est une ressource industrielle importante et est utilisé dans la fabrication de PTA (acide téréphtalique purifié), qui est une matière première dans la fabrication du polyester. On prévoit que l'unité de conversion d'acide acétique sera en opération d'ici le début du deuxième trimestre de 2018.

Nous sommes aussi très heureux d'accueillir Kiverdi dans le projet VCQ comme partenaire d'utilisation du carbone. Kiverdi, une société privée en biotechnologie, fournira un bioprocédé exclusif pour convertir le CO₂ en bioproduits. Le financement pour l'unité de conversion du CO₂ de Kiverdi et sa démonstration sera assuré par la Société. L'unité de Kiverdi sera exploitée sur le site de Parachem une fois sa construction complétée au cours du deuxième trimestre 2018.

Nous nous réjouissons des perspectives du projet VCQ, qui a le potentiel de positionner notre technologie unique au cœur d'une industrie florissante qu'est la capture et l'utilisation du carbone, connu sous le nom CUC.

DÉVELOPPEMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Aucune société ne vit en vase clos et CO₂ Solutions ne fait pas exception à cette règle. Un des évènements clés qui a influencé la perception de l'industrie des technologies propres est l'élection de Donald Trump comme président des États-Unis. Bien que l'annonce du retrait des États-Unis de l'accord de Paris semble assez grave, nous devons nous rappeler que les décisions d'investissement corporatives sont prises sur des échelles de temps qui s'étendent bien au-delà des mandats présidentiels et presque toutes les entreprises d'envergure intègrent la réduction de leur empreinte carbone comme élément essentiel de leur processus de planification.

En outre, les États-Unis semblent être un des rares pays qui se ferment les yeux face aux changements climatiques. Au Canada, le gouvernement Libéral a instauré une taxe sur le carbone en fonction du tonnage qui augmentera à un niveau bien au-delà des coûts associés à la capture à grande échelle avec notre technologie. Des programmes similaires sont en voie d'être mis en place, ou seront potentiellement mis en place, dans d'autres pays autour du monde, plaçant CO₂ Solutions dans une position particulièrement solide pour tirer profit de ces développements.

CHANGEMENTS DANS L'ÉQUIPE DE GESTION

Chef de la direction financière

Après six années de service exceptionnel, notre chef de la direction financière, Thom Skinner, a pris sa retraite de la Société au mois de juillet de cette année. L'expertise professionnelle et le dévouement de Thom à CO₂ Solutions au cours des six dernières années ont joué un rôle important dans la transition développement technologique vers la commercialisation. Nous sommes reconnaissants pour sa contribution précieuse à la Société.

Nous sommes très heureux d'avoir nommé Jérémie Lavoie, anciennement Chef de la direction financière pour Aval Engineering en Alberta et précédemment comme directeur financier avec la firme d'ingénierie SNC-Lavalin, comme successeur de Thom. Jérémie bénéficie d'une grande expérience dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction, ce qui, nous croyons, fournira les compétences essentielles dont nous avons besoin maintenant que nos priorités ont été réorientées vers les projets commerciaux.

Chef des technologies

Le 9 janvier 2017, Richard Surprenant, ing., s'est joint à notre équipe comme nouveau chef des technologies. Avant cette nomination, Richard était Directeur commercial, Pétrole lourd (Canada) avec Shell Canada. Avec plus de 20 années d'expérience dans des postes de gestion et d'ingénierie de procédés, il offrira une perspective précieuse à notre stratégie de commercialisation et de gestion de projet. Depuis sa nomination, Richard dirige le projet de Saint-Félicien où nous déploierons notre technologie dans son premier projet commercial.

Richard remplace Louis Fradette qui a été nommé Directeur du projet Valorisation Carbone Québec (VCQ), offrant un lien très solide entre ce projet important et la Société.

CONCLUSION

Nous sommes très bien positionnés pour saisir les occasions très importantes qui se présentent pour la réutilisation commerciale du CO₂ et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Notre mise en œuvre du projet à Saint-Félicien se déroule comme prévu, et nous continuons à explorer les occasions avec nos partenaires d'ingénierie. Nous poursuivons avec une équipe de gestion reconfigurée qui comprend les bonnes compétences pour aider CO₂ Solutions à atteindre la prochaine étape de son développement.

Nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur patience et leur soutien continu, et nos employés pour leur dévouement incroyable permettant de porter notre technologie révolutionnaire à la commercialisation.

Nous nous réjouissons à l'idée de vous tenir informés régulièrement sur les développements futurs.

[signé] Glenn R. Kelly

Glenn R. Kelly
Président du Conseil d'administration

[signed] Evan Price

Evan Price
Président et chef de la direction

Table des matières

1.	INTRODUCTION	3
	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	3
2.	VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	4
3.	FAITS MARQUANTS DES DÉVELOPPEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017 ET APRÈS CETTE DATE	4
3.1	Faits de développement marquants au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017	5
	Gain de cause pour une contestation de brevet en Europe	5
	Première entente commerciale pour une unité de capture du carbone	5
	Décision de l'U.S. Patent and Trademark Office suite à la contestation d'un compétiteur du brevet 8 329 458 de la Société	5
	Entente de prêt à terme d'août 2016	6
	Octroi d'unités d'actions différées (UAD) et d'unités d'actions incessibles (UAI)	6
	Acquisition d'actifs de propriété intellectuelle d'Akermin Inc.	6
	Programme d'essais additionnels avec le contacteur à lit fix rotatif à l'Energy & Environmental Research Center	7
	Entente de collaboration avec Seneca experts-conseils inc.	7
	Changements à l'équipe de gestion	7
	La Société obtient une commande pour des enzymes	8
	Projet Valorisation Carbone Québec – Faire du carbone une nouvelle filière économique	8
	La Société désigne la firme d'ingénierie responsable pour son projet à Saint-Félicien	9
	Entente de collaboration avec la société internationale d'ingénieurs-conseils Hatch Ltd.	10
	Prolongation des bons de souscription	10
	Bons de souscription à GasTran Systems dans le cadre de l'entente de collaboration 2015	10
	La Société est sélectionnée pour la deuxième ronde de XPrize et annonce des partenariats	11
3.2	Faits de développement marquants subséquents à l'exercice clos le 30 juin 2017	11
	Changements à l'équipe de gestion	11
	Étude d'ingénierie préliminaire pour un projet commercial potentiel	11
	Partenariat additionnel pour le concours Carbon XPRIZE de NRG COSIA	11
	Information additionnelle sur le projet VCQ	12
	Information supplémentaire sur le projet de l'Alberta	13
4.	SURVOL DU SECTEUR ET DU MARCHÉ POTENTIEL	13
4.1	Survol	13
4.2	Opportunités et applications	15
	<i>Capture et utilisation du carbone</i>	15
	<i>Récupération assistée des hydrocarbures</i>	16
	<i>Carbonatation de boissons</i>	16
	<i>Serres</i>	16
	<i>Pâtes et papiers</i>	17
	<i>Utilisations émergentes du CO₂</i>	18
	<i>Capture et séquestration du carbone</i>	18
4.3	Réglementation gouvernementale	18

5.	POINTS SAILLANTS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	19
	Poursuivre l'expansion de la propriété intellectuelle	19
6.	REVUE FINANCIÈRE	20
6.1	Principales données financières annuelles	20
6.2	Résultats d'exploitation	21
	Comparaison entre les exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016	21
	Produits	21
	Frais de recherche et de développement	21
	Frais de développement des affaires	22
	Frais généraux et administratifs	22
	Frais financiers	22
	Perte et perte globale pour l'exercice	23
6.3	Principales données financières trimestrielles non auditées	23
6.4	Flux de trésorerie	24
6.5	Liquidités et Continuité d'exploitation	24
6.6	Renseignements à l'égard du capital social	25
7.	ARRANGEMENTS HORS BILAN	25
8.	OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	26
9.	ENGAGEMENTS	26
9.1	Redevances	26
9.2	Contrats de location	26
9.3	Engagement contractuel	26
10.	PRINCIPALES MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES	26
10.1	Jugements et estimations comptables critiques de la direction	26
10.2	Information supplémentaire concernant la comptabilisation de la propriété intellectuelle	27
10.3	Information supplémentaire pour la comptabilisation de l'émission des débetures de décembre 2015	28
11.	NOUVELLES NORMES COMPTABLES	29
12.	FACTEURS DE RISQUE ET INCERTITUDES	30
13.	COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES	36
14.	AUDITEUR	36
15.	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET CONTINUE	37

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion passe en revue la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés audités de CO₂ Solutions inc. (« **CO₂ Solutions** » ou « la **Société** ») pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016. Ces états financiers consolidés audités comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales et autres entités liées, directement ou indirectement contrôlées par la Société. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec l'information figurant dans les états financiers consolidés audités et les notes annexes de l'exercice clos le 30 juin 2017 préparés selon les méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. À moins d'avis contraire, tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. La direction est responsable de mettre en place des systèmes d'information, des procédures et des contrôles appropriés pour s'assurer que tous les renseignements financiers divulgués à l'externe, y compris le présent rapport de gestion, et utilisés à l'interne par la Société, sont complets et fiables. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été examinés par le comité d'audit de la Société et approuvés le 24 octobre 2017 par le conseil d'administration (le « **Conseil** ») de la Société.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs concernant l'évolution anticipée des activités de la Société dans les mois à venir, la suffisance des ressources financières de la Société et les autres événements ou conditions susceptibles de survenir dans le futur. Les énoncés prospectifs sont souvent, mais pas toujours, identifiés par des termes comme « s'attend », « prévoit », « croit », « a l'intention », « estime », « prédit », « potentielle », « ciblée », « planifie », « possible », et des expressions similaires, ou par des énoncés stipulant que les événements, les conditions ou les résultats « seront », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les opportunités de marché de la Société, les stratégies, la concurrence, les activités et les dépenses prévues de la Société pendant la réalisation de son plan d'affaires, la suffisance des liquidités disponibles de la Société et d'autres énoncés relatifs à des événements ou à des résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés concernant le futur et sont intrinsèquement incertains, et les résultats réels de la Société ainsi que d'autres événements ou conditions futurs peuvent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs, tels que les risques et incertitudes commerciaux et économiques. Certains de ces risques, incertitudes et autres facteurs sont décrits dans le présent document sous la rubrique « Facteurs de risque et incertitudes ». Pour les raisons énoncées ci-dessus, les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs de la Société sont fondés sur les croyances, les attentes et les opinions de la direction à la date à laquelle les énoncés sont faits. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion comprennent des risques et incertitudes connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats explicites ou implicites des présents énoncés prospectifs.

Sauf lorsque requis par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ses énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de changements de circonstances, de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison postérieure à la date de ce rapport de gestion.

Dans la présente notice annuelle, le terme « CO₂ Solutions » et le terme « Société » désignent CO₂ Solutions et ses filiales ou autres entités contrôlées directement ou non par la Société.

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

CO₂ Solutions est un chef de file dans le développement de technologies brevetées pour la capture du dioxyde de carbone (CO₂). Plus particulièrement, la Société travaille sur la commercialisation de sa technologie habilitante fondée sur l'utilisation d'une enzyme pour la capture efficace du CO₂ provenant d'émissions industrielles, pour la réutilisation ou la séquestration.

Depuis sa fondation, CO₂ Solutions s'est concentré sur le développement de sa plateforme technologique, la mise à l'essai, l'atténuation des risques et l'amélioration de cette plateforme, de même que sur la constitution d'un large portefeuille de brevets. Pour ce faire, la Société a procédé à la mobilisation de capitaux, au recrutement d'un personnel hautement qualifié et à l'établissement de partenariats et d'alliances stratégiques. Suite à la conclusion réussie d'une importante unité pilote pré-commerciale de capture du CO₂ exploitée à Salaberry-de-Valleyfield, Québec pour 2 500 heures de mai à octobre 2015, la Société se dirige maintenant vers la monétisation de sa technologie. La Société se dirige désormais vers le déploiement commercial de sa technologie.

La Société a conclu son premier projet commercial le 11 août 2016 et a aussi été sélectionnée pour diriger un projet de démonstration global pour la capture et l'utilisation du CO₂, connu sous le nom de Valorisation Carbone Québec (VCQ). Ceci confirme la position de la Société comme principal fournisseur de technologies de capture du carbone de seconde génération. La Société recherche activement aussi d'autres projets commerciaux autour du monde.

3. FAITS MARQUANTS DES DÉVELOPPEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017 ET APRÈS CETTE DATE



Unité de démonstration de 10 tonnes par jour de CO₂ Solutions sur le site de Parachem à Montréal Est

3.1 Faits de développement marquants au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017

Gain de cause pour une contestation de brevet en Europe

Le 10 août 2016, la Société a annoncé que l'Office danois des brevets a maintenu ses droits de propriété intellectuelle (« PI ») au Danemark. Dans la décision de réexamen, l'Office danois des brevets a maintenu les revendications émises dans le modèle d'utilité enregistré de la Société #BR 201400144 intitulé *System For CO₂ Capture Using Packed Reactor And Absorption Mixture With Micro-Particles Including Biocatalysts* (Système pour la capture du CO₂ à l'aide d'un réacteur garni et d'un mélange d'absorption comprenant des microparticules contenant des biocatalyseurs). Voir *Mise à jour sur la propriété intellectuelle* à la section 5 du présent document.

Première entente commerciale pour une unité de capture du carbone

Le 11 août 2016, la Société a annoncé la signature d'une entente définitive entre Fibrek General Partnership, une filiale de Produits forestiers Résolu inc. (« Résolu ») et Serres Toundra inc. (« Serres Toundra ») pour le déploiement d'une unité de capture du carbone sur le site d'une usine de pâtes dans la région de Saint-Félicien, au Québec (Canada) et la réutilisation commerciale du CO₂ capté à cette usine de pâte dans une serre voisine (le « **Projet Saint-Félicien** »). Le Projet Saint-Félicien, avec un budget initial de 7,4 M\$, et depuis revue à 8,7 M\$ suite à l'étude d'ingénierie préliminaire, implique la capture de CO₂ provenant de l'usine de pâte kraft de résineux de Résolu jusqu'à 30 tonnes par jour (tpj), et son transport jusqu'à la serre de légumes avoisinante de Serres Toundra. En approvisionnant le CO₂ requis par la serre et en réduisant les émissions en carbone de l'usine de pâte, le CO₂ capté devrait apporter des avantages tangibles à Résolu et à Serres Toundra. La conception de l'équipement offrira l'occasion de réduire davantage le faible coût de la technologie de CO₂ Solutions et ces améliorations seraient appliquées à des projets ultérieurs. Suite à la période de démonstration initiale de six mois, Serres Toundra a accepté d'acheter le CO₂ capté pour une période de dix (10) ans. Sous réserve des dispositions de leur entente de contribution, Technologies du développement durable Canada (TDDC) et le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique du Québec (faisant désormais partie de Transition énergétique Québec) verseront 2,4 M\$ et 3 M\$ respectivement pour ce Projet Saint-Félicien sous forme de subventions non remboursables.

Décision de l'U.S. Patent and Trademark Office suite à la contestation d'un compétiteur du brevet 8 329 458 de la Société

Le 29 août 2016, la Société a reçu l'avis que l'U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) a maintenu la validité de nombreuses revendications d'importance commerciale liées au brevet américain No. 8 329 458 intitulé CARBONIC ANHYDRASE BIOREACTOR AND PROCESS FOR CO₂-CONTAINING GAS EFFLUENT TREATMENT (Bioréacteur et procédé avec anhydrase carbonique pour le traitement des effluents gazeux contenant du CO₂) de la Société, qui avait été contesté par un compétiteur. La décision a été rendue dans le cadre d'une procédure de revue *inter partes* (IPR), qui avait été initiée par la Commission d'appel pour les brevets (la Commission) suite à une pétition soumise par la compagnie américaine Akermin Inc. Ayant passé en revue les revendications du brevet de CO₂ Solutions, la Commission a statué en faveur de CO₂ Solutions sur quatre des cinq motifs de réexamen, soutenant les revendications clés d'importance commerciale du brevet de la Société qui avaient été contestées et confirmant ainsi que ces revendications de brevet demeurent en force. Voir *Mise à jour sur la propriété intellectuelle* à la section 3.4 du présent document.

Entente de prêt à terme d'août 2016

Le 31 août 2016, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention définitive de prêt avec Dundurn Capital Partners (« **DCP** »), une entité affiliée à Robert Manherz, un administrateur de la Société, et un autre prêteur sans lien de dépendance (collectivement, les « **Prêteurs** ») en lien avec le prêt garanti d'un montant d'au plus 500 000 \$ (le « **Prêt** »).

Le Prêt est remboursable en totalité au plus tôt au deuxième anniversaire du premier prélèvement ou à la clôture du prochain financement de la Société. En outre, CO₂ Solutions peut rembourser par anticipation la totalité ou une partie du Prêt à tout moment sans pénalité. Le Prêt porte intérêt à un taux annuel de 12 % prenant effet à partir de la date du prélèvement, et inclut des frais de 3 % par année sur tout solde disponible sur le Prêt tant qu'un montant est dû par CO₂ Solutions aux Prêteurs dans le cadre du Prêt ou si CO₂ Solutions et les Prêteurs acceptent de maintenir le Prêt disponible pour CO₂ Solutions après son remboursement, et des frais de prélèvement de 2 % pour chaque avance en vertu du Prêt ainsi que des frais d'engagement de 3 % prélevés sur le premier prélèvement dans le cadre du Prêt. En lien avec le prêt, CO₂ Solutions a émis 2 941 176 Bons de souscription d'actions ordinaires non transférables de CO₂ Solutions aux Prêteurs, qui seront répartis proportionnellement entre les Prêteurs selon les montants qu'ils ont engagés pour le prêt. Chaque Bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de CO₂ Solutions (une « **Action ordinaire** ») au prix de 0,17 \$ l'action jusqu'au 31 août 2018 sujet à une expiration prématurée si le Prêt est remboursé pendant la première année suivant le Premier prélèvement, le terme des Bons de souscription sera réduit au plus tard du 31 août 2017 ou 30 jours de la date de remboursement du Prêt. Les Bons de souscription et les Actions ordinaires sous-jacentes sont soumis à une période de détention de quatre mois à partir de la date d'émission des Bons de souscription. Les obligations de CO₂ Solutions à l'égard du Prêt seront garanties par une hypothèque mobilière accordée par CO₂ Solutions portant sur l'universalité de ses biens meubles incluant, mais non limitée à, son portefeuille de brevets. Le produit du Prêt a été utilisé à des fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Société. Au 30 juin 2017, le montant complet du prêt avait été prélevé.

Octroi d'unités d'actions différées (UAD) et d'unités d'actions incessibles (UAI)

Le 13 octobre 2016, conformément aux termes des régimes d'UAD et d'UAI approuvés en novembre 2015, le Conseil d'administration de la Société a octroyé 487 157 UAI additionnels à certains administrateurs, consultants et employés et 442 308 UAD à des administrateurs non-exécutifs de la Société. Conformément aux modalités de ces régimes, la valeur de ces UAD et UAI était de 0,195 \$ par unité, soit le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la TSX Venture immédiatement avant la date à laquelle la valeur de marché des unités est déterminée et qui était le 12 octobre 2016. Les droits sur les UAI octroyées étaient pleinement acquis le 1^{er} janvier 2017 et les actions ordinaires ont été émises à cette date. Au 30 juin 2017, les administrateurs avaient gagné 48 250 \$ en UAD à être émis selon les termes du régime des UAD approuvé en novembre 2015 et seront octroyées au cours de l'exercice 2018.

Le 28 février 2017, le conseil d'administration de la Société a octroyé 166 667 UAI additionnelles à un ancien directeur de la Société en vertu d'une entente signée lors de la démission de ce dernier pour une contre-valeur totale de 25 000 \$. Les actions sous-jacentes étaient acquises et ont été émises le 31 août 2017.

Acquisition d'actifs de propriété intellectuelle d'Akermin Inc.

Le 8 novembre 2016, la Société a annoncé qu'elle a conclu une convention d'achat d'actifs (la « **CAA** ») avec Akermin Inc. de Saint-Louis, Missouri (« **Akermin** ») en vertu de laquelle la Société a acquis certains

éléments de propriété intellectuelle détenus par Akermin (les « Actifs ») pour une valeur de 400 000 \$ (le « **Prix d'achat** »). Conformément aux modalités de la CAA, la Société a émis à Akermin, en tant que paiement intégral du prix d'achat pour les Actifs, 2 000 000 actions ordinaires de CO₂ Solutions (les « **actions ordinaires** ») à un prix de 0,20 \$ par action ordinaire.

Cette CAA a été négocié lorsqu'il a été déterminé qu'Akermin, un concurrent américain de CO₂ Solutions dans le domaine de la capture du carbone à base d'enzymes qui avait en vain contesté un brevet de CO₂ Solutions aux États-Unis (voir Décision de l'U.S. Patent and Trademark Office ci-dessus), a cessé ses opérations et a liquidé ses actifs.

L'acquisition de ces actifs renforce davantage le portefeuille de brevets de la Société. De concert avec la fin des activités d'Akermin, la Société croit que cette acquisition confirme la position de CO₂ Solutions comme le seul fournisseur de cette technologie éprouvée à faible coût et respectueuse de l'environnement pour la capture du CO₂.

Programme d'essais additionnels avec le contacteur à lit fix rotatif à l'Energy & Environmental Research Center

Au cours du mois d'octobre 2016, la Société a complété une série de tests à l'*Energy & Environmental Research Center (EERC)* à Grand Forks au Dakota du Nord en lien avec la technologie de transfert de masse gaz/liquide à haute intensité à lit fixe rotatif (RPB). Le RPB est considéré comme une technologie complémentaire à l'équipement de colonne garnie dont la démonstration a été faite pendant le pilote de Valleyfield en 2015. Des essais antérieurs de cette technologie RPB avaient indiqué un potentiel de réduction du coût en capital en raison de la taille réduite de l'équipement RPB comparativement aux colonnes garnies. Les résultats obtenus à l'EERC sont prometteurs et la Société fera des essais avec une version à plus grande échelle du RPB dans le cadre du projet Valorisation Carbone Québec. (Voir Projet VCQ ci-dessous).

Entente de collaboration avec Seneca experts-conseils inc.

Le 15 novembre 2016, la Société et Seneca experts-conseils inc. (« **Seneca** »), une firme d'ingénierie conseils de Montréal spécialisée en conception et en réalisation d'usines exploitant des procédés industriels de transformation de la matière, ont annoncé avoir conclu une entente de collaboration pour déployer conjointement des occasions d'affaires pour la capture, le stockage et l'utilisation du carbone en milieu industriel. En vertu de l'entente, CO₂ Solutions et Seneca collaboreront à la mise en marché et la construction de solutions de capture de carbone, en combinant la technologie enzymatique économique et écologique de CO₂ Solutions avec l'expertise en ingénierie des procédés de Seneca. Grâce à cette entente, CO₂ Solutions estime qu'elle aura accès plus facilement à des clients potentiels dans des industries comme les procédés alimentaires, les procédés de traitement des biogaz et les procédés de carbonatation du secteur de l'extraction minière. Ceci permettra d'accélérer le développement de son portefeuille de nouvelles affaires et de faciliter la réalisation des projets. En lien avec cette entente, la Société a depuis conclu un contrat d'ingénierie préliminaire en août 2017 (voir *Faits de développement marquants subséquents* ci-dessous).

Changements à l'équipe de gestion

Le 10 janvier 2017, la Société a annoncé qu'elle avait nommé Richard Surprenant, ing. à titre de vice-président principal, Ingénierie des procédés et chef des technologies de la Société. M. Surprenant, un professionnel technique chevronné avec plus de 25 ans d'expérience en ingénierie des procédés,

développement technique, gestion de projets et commercialisation des technologies, est responsable de la direction du développement continu et du déploiement de la technologie de capture du carbone de CO₂ Solutions. M. Surprenant est titulaire d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université McGill à Montréal, Québec, et est agréé par l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques de l'Alberta. L'expérience de M. Surprenant en ingénierie des procédés comprend 20 années dans des postes de gestion et d'ingénierie des procédés avec Shell Canada, et plus récemment à titre de Directeur commercial, Pétrole lourd (Canada). Avant de se joindre à Shell, M. Surprenant a occupé des postes d'ingénieur de procédés avec Les Pétroles Irving et d'ingénieur principal de chantier avec Dowell Schlumberger.

Avec l'arrivée de M. Surprenant, Dr Louis Fradette, anciennement Vice-président principal, Ingénierie des procédés et chef des technologies actuel de la Société, a pris le rôle de Directeur du projet VCQ, où il dirige la participation clé de la Société à ce projet stratégique. (Voir *Projet VCQ* ci-dessous).

M. Jonathan Carley, Vice-président, Développement des affaires, a remis sa démission de la Société qui était effective en date du 28 février 2017.

La Société obtient une commande pour des enzymes

Le 14 février 2017, la Société a annoncé qu'elle avait reçu un bon de commande d'une valeur de 37 500 \$ US d'une tierce partie pour la vente d'enzymes anhydrase carbonique (« AC »). Ces enzymes seront utilisées pour renforcer la croissance des algues pour la production économique et durable de biocarburants et de protéines. Le nom du client n'a pas été divulgué pour des raisons de concurrence. Cette vente d'AC à un des principaux fournisseurs de technologie innovante était pour quantifier les avantages de l'utilisation de l'AC pour améliorer la production d'algues. Un résultat positif des essais et la commercialisation de cette technologie à base d'algues pourraient mener à d'autres ventes d'enzyme. La culture et la transformation des algues sont considérées comme des méthodes écologiquement intéressantes pour produire du biocarburant et d'autres bioproduits à valeur ajoutée. Bien que la capture et la réutilisation du CO₂ soient notre priorité actuelle, il y a d'autres débouchés pour commercialiser l'enzyme anhydrase carbonique robuste à faible coût et qui sont protégés par notre propriété intellectuelle, comme son utilisation pour stimuler la production d'algues. CO₂ Solutions est bien positionnée pour desservir ces marchés, et se réjouit de travailler avec ce client, et d'autres, dans le marché à fort potentiel de la production d'algues et de biocarburants.

Projet Valorisation Carbone Québec – Faire du carbone une nouvelle filière économique

En février 2017, CO₂ Solutions a lancé le projet Valorisation Carbone Québec (VCQ). L'objectif de ce projet est de favoriser la démonstration et le développement de solutions commerciales concrètes pour capter et utiliser le CO₂ dans des applications de valorisation à grande échelle. Le CO₂ est reconnu comme le gaz à effet de serre (GES) le plus abondant et le projet VCQ vise à démontrer qu'il est également une matière première pour plusieurs procédés industriels. Grâce au projet VCQ, CO₂ Solutions favorisera le déploiement de la technologie de capture et d'utilisation du CO₂ de la Société en parallèle avec les technologies d'utilisation du CO₂ sélectionnées sur le site d'industries émettrices de carbone et, en ce faisant, contribuera à l'essor d'une nouvelle filière économique, celle de l'utilisation du CO₂. Le projet VCQ démontrera les technologies d'utilisation du CO₂ les plus prometteuses de partout dans le monde, sélectionnées suite à une évaluation en profondeur. Le projet sera réalisé en grande partie sur le site industriel de Parachem à Montréal-est au Québec.

Le 24 avril 2017, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confirmé lors d'une conférence de presse tenue aux bureaux de CO₂ Solutions une subvention de 15 M\$ à la Société pour son projet Valorisation Carbone Québec (VCQ). Suite au projet, il est prévu que les technologies sélectionnées seront déployées dans des projets commerciaux à travers le monde. Au 30 juin 2017, 5,38 M\$ avaient été reçus par la Société sur une subvention totale de 15 M\$.

À la connaissance de la Société, le projet VCQ est le projet de capture et d'utilisation du CO₂ le plus complet au monde. En plus du gouvernement du Québec et de CO₂ Solutions, le projet VCQ a déjà attiré un nombre de partenaires y compris l'Université Laval, Hatch Ltd et Parachem, une société en commandite détenue conjointement par Suncor Énergie Inc. (51 %) et la Société Investissement Québec (49 %). Le projet qui doit être en opération jusqu'au mois de mars 2019, souhaite également attirer d'autres partenaires au cours de sa réalisation.

Le 16 mai 2017, la Société a annoncé la composition du Comité scientifique en soutien au projet VCQ. Ce comité supervisera le processus de sélection des technologies d'utilisation du CO₂ qui feront partie du projet. La Société a été en mesure de rassembler pour ce comité un groupe exceptionnel de scientifiques émérites des secteurs universitaire et privé, avec de l'expérience et des compétences complémentaires. Les membres du Comité scientifique sont :

Nom	Titre	Société
Santiago Faucher, PhD	Ancien Directeur des opérations, Est du Canada	Hatch Ltd (Ontario)
Louis Fradette, PhD	Directeur, VCQ Professeur – Génie chimique	CO ₂ Solutions inc. et Polytechnique de Montréal (Québec)
Faïçal Larachi, PhD	Professeur – Génie chimique	Université Laval, Québec
Manuele Margni, PhD	Professeur – Génie industriel	Polytechnique de Montréal (Québec)
Shaffiq Jaffer, PhD	VP, Projets corporatifs scientifiques et technologiques	Total SA (France)

Le comité a effectué une évaluation préliminaire d'un certain nombre de technologies d'utilisation du CO₂ potentielles disponibles et a recommandé la poursuite du projet avec cinq technologies.

Ce projet VCQ est unique à plusieurs égards dans la mesure où c'est :

- Une démonstration de capture du CO₂ utilisant la technologie enzymatique de la Société dans des configurations d'équipements à colonnes garnies et RPB ;
- La démonstration d'un certain nombre de technologies d'utilisation du CO₂ sur le même site à côté des unités de capture ;
- Une structure unique avec un leadership solide du secteur privé, bénéficiant d'un financement public et appuyé par le milieu universitaire ;
- Un regroupement de partenaires du projet issus du milieu universitaire et du secteur privé.

La Société désigne la firme d'ingénierie responsable pour son projet à Saint-Félicien

Le 12 janvier 2017, la Société a annoncé qu'elle a signé un contrat avec BBA, une firme de génie-conseil canadienne indépendante, pour être les ingénieurs responsables en soutien au projet de capture du carbone à l'usine de pâte et aux serres de Saint-Félicien (voir ci-dessus). BBA est une firme d'ingénierie de premier plan que la Société croit être le bon partenaire pour offrir le soutien pour la construction de son

premier projet commercial et définir le plan directeur pour les projets commerciaux futurs. De plus, cette collaboration permettra à BBA de présenter le procédé de capture du carbone à leur clientèle, créant ainsi des occasions additionnelles intéressantes pour la technologie de la Société.

Entente de collaboration avec la société internationale d'ingénieurs-conseils Hatch Ltd.

Le 21 mars 2017, la Société et Hatch Ltd, société internationale d'ingénieurs-conseils spécialisée dans la conception et la réalisation de grands projets et dans les services d'ingénierie industrielle à travers le monde, ont annoncé conjointement une entente de collaboration entre les deux sociétés. En vertu de l'entente, CO₂ Solutions et Hatch collaboreront à la réalisation de systèmes de capture du carbone intégrant la technologie de CO₂ Solutions dans de grands environnements industriels. Dans le cadre de ces projets, CO₂ Solutions accordera une licence pour sa technologie exclusive et Hatch fournira son expertise de renommée mondiale en ingénierie et en réalisation de projets.

Prolongation des bons de souscription

Le 29 mai 2017, la Société a annoncé son intention de déposer une demande auprès de la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») pour prolonger la date d'expiration des bons de souscription d'actions ordinaires de la Société initialement émis dans le cadre d'un placement privé d'unités le 3 juillet et le 17 juillet 2014 (les « **Bons de souscription** »). Chaque Bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,25 \$ par action ordinaire.

Un total de 20 232 333 bons de souscription sont toujours en circulation à la date des présentes et devaient expirer le 3 juillet 2017. En raison des conditions du marché pendant la validité des Bons de souscription et l'occasion que représentent les Bons de souscription d'amasser du capital, le conseil d'administration de la Société a approuvé le report de la date d'expiration des Bons de souscription pour une durée de douze (12) mois, soit du 3 juillet 2017 au 3 juillet 2018. Les autres conditions des Bons de souscription, y compris le prix d'exercice, resteront inchangées. La prolongation de la date d'expiration des bons de souscription a été approuvée par la TSX-V le 6 juin 2017.

2 933 333 de ces Bons de souscription sont détenus par des personnes qui sont considérées comme des « parties apparentées » à la Société. Par conséquent, la modification des Bons de souscription constituait une « transaction entre parties apparentées » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61-101 »). La modification des Bons de souscription était dispensée des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101, car ni la juste valeur marchande des titres détenus par les parties apparentées, ni la contrepartie payée pour ces titres par ces parties apparentées ne dépassaient pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Bons de souscription à GasTran Systems dans le cadre de l'entente de collaboration 2015

Le 22 juin 2017, la Société a annoncé que, suite à l'entente de collaboration exclusive (l'« **Entente** ») avec Cleveland Gas Systems, LLC, société établie en Ohio et faisant affaire sous la dénomination de GasTran Systems (« **GasTran** »), dont les modalités sont décrites dans le communiqué de presse publié par la Société et GasTran le 22 juin 2015, que CO₂ Solutions avait émis 200 000 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires de la Société (les « **bons de souscription de juin 2017** »). (Voir *Engagements contractuels* ci-dessous).

La Société est sélectionnée pour la deuxième ronde de XPrize et annonce des partenariats

Le 17 octobre 2016, les organisateurs du concours XPrize ont annoncé que CO₂ Solutions avait été sélectionnée pour participer à la deuxième ronde du prestigieux concours Carbon XPrize de NRG COSIA. Parallèlement à sa participation dans ce concours, qui démontrera un procédé de capture et de d'utilisation du CO₂ à partir des gaz de combustion en acide acétique, la Société a aussi été autorisée à conclure des partenariats avec d'autres concurrents qui offrent seulement un procédé d'utilisation du CO₂. Ces nouvelles participations combinées proposeront le procédé de capture de CO₂ Solutions avec le procédé d'utilisation de la compagnie partenaire.

Le 28 juin 2017, la Société a annoncé un partenariat avec l'équipe CERT, une équipe multidisciplinaire de chercheurs de l'Université de Toronto. L'équipe CERT a des expériences variées comprenant la chimie, la science des matériaux, la physique, la photonique et l'ingénierie électrique et a développé une technologie prometteuse fondée sur un catalyseur qui facilite la transformation du CO₂ en monoxyde de carbone (CO). Ce gaz industriel est essentiel à la purification des métaux à partir de minerais et pour la production en vrac dans l'industrie chimique.

3.2 Faits de développement marquants subséquents à l'exercice clos le 30 juin 2017

Changements à l'équipe de gestion

Le 10 juillet 2017, la Société a annoncé que son Vice-président principal, Finances et chef de la direction, M. Thom Skinner, prenait sa retraite. Suite à sa retraite, M. Skinner a accepté d'aider la Société à titre de consultant. M. Skinner a été remplacé par M. Jérémie Lavoie, CPA, CA. M. Lavoie, comptable professionnel agréé et haut dirigeant financier qui bénéficie d'une grande expérience dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction avec des compagnies publiques et privées, était anciennement Chef de la direction financière pour Aval Engineering de Calgary (Alberta), une société de conseil multidisciplinaire offrant des services de construction et de projet pour l'industrie énergétique et d'autres secteurs. Avant Aval, M. Lavoie a occupé d'autres postes de haute direction financière, dont Vice-président, Finances pour Mattamy Homes, le plus grand constructeur de maisons de l'Alberta, et Contrôleur divisionnaire principal chez SNC-Lavalin ATP inc., une importante société de conseil en ingénierie.

Étude d'ingénierie préliminaire pour un projet commercial potentiel

Le 7 septembre 2017, la Société a annoncé une collaboration avec Seneca Experts Conseils inc. pour une étude d'ingénierie préliminaire afin d'évaluer la viabilité et le coût pour l'application de la technologie de CO₂ Solutions à une unité de capture d'environ 32 tonnes par jour. Pour des raisons compétitives, l'identité du client demeure confidentielle pour le moment.

Partenariat additionnel pour le concours Carbon XPRIZE de NRG COSIA

Le 20 septembre 2017, la Société a annoncé un partenariat pour une participation conjointe pour la deuxième ronde du concours Carbon XPRIZE avec Carbicrete. La technologie brevetée de Carbicrete permet aux manufacturiers de fabriquer du béton sans ciment et à bilan carbone négatif en utilisant des scories d'acier et du CO₂. Ceci représente le deuxième partenariat de participation conjointe pour la deuxième ronde du concours XPRIZE.

Le 12 octobre 2017, la Société a annoncé deux nouveaux partenariats pour une participation conjointe avec Hago Energetics Inc. et Breathe Applied Sciences Private Limited, apportant le nombre de

partenariats pour une participation conjointe à quatre. Lorsqu'on inclut les deux participations individuelles de CO₂ Solutions dans ce concours, pour les gaz de combustion provenant de gaz naturel et de charbon, le nombre total de participations de la Société au concours XPRIZE de NRG COSIA est à six.

Information additionnelle sur le projet VCQ

Le 14 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle accueillait Kiverdi de Hayward inc. (Californie), au sein du projet VCQ à titre de fournisseur de technologie d'utilisation. Kiverdi a développé un procédé exclusif qui convertit le CO₂ en bioproduits.

Le 11 octobre 2017, la Société a annoncé que Dr Philippe Tanguy, Vice-président partenariats R et D chez Total et membre du comité scientifique a démissionné de son poste sur le comité scientifique de VCQ pour poursuivre d'autres opportunités. Dr Shaffiq Jaffer, Vice-président, Projets corporatifs scientifiques et technologiques chez Total, a accepté de remplacer Dr Tanguy.

De plus, le 11 octobre 2017, la Société a annoncé que Groupe Conseil Carbone inc. (GCC), experts dans le domaine des stratégies et de la consultation pour la réduction des GES, avait été nommé comme partenaire de projet pour mesurer et valider l'impact qu'auront les technologies de capture et d'utilisation du carbone qui seront testées dans le cadre du projet VCQ sur les émissions de GES. À ce titre, CCG sera l'autorité compétente qui confirmera la quantité de CO₂ atténuée par la technologie de capture du CO₂ de la Société et les différentes technologies d'utilisations de ses partenaires.

Le 11 octobre 2017, la Société a aussi annoncé que M. Denis Roy, actuellement Directeur des opérations pour l'est du Canada pour Suncor Energy (TSX : SU), a été nommé Président du Comité de gestion de VCQ. Avec cette nomination, les membres du comité de gestion de VCQ sont les suivants :

Nom	Titre	Société
Denis Roy	Directeur des opérations, est du Canada	Suncor Energy
Sébastien P.-Richard	Conseiller, Transfert et commercialisation des technologies	Université Laval (Québec)
Evan Price	Président et chef de la direction	CO ₂ Solutions inc. (Québec)
Claudine Gingras	Direction de l'Expertise climatique	Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (Québec)
Louis Fradette, PhD	Directeur, VCQ Professeur – Génie chimique	CO ₂ Solutions inc. et Polytechnique de Montréal (Québec)
Robert Zappa	Directeur adjoint	CO ₂ Solutions inc. (Québec)

Actuellement, le projet VCQ est déjà bien amorcé. L'unité de capture du CO₂ de la Société a été relocalisée de Salaberry-de-Valleyfield et est en marche sur le site de Parachem à Montréal Est. L'exploitation de cette unité de capture a dépassé les attentes de la Société. À la date des présentes, la Société avait reçu un montant additionnel de 3,13 M\$ le 25 août 2017, portant le total de la subvention reçu à 8,5 M\$ sur l'engagement de subvention de 15 M\$.

Information supplémentaire sur le projet de l'Alberta

Le 1^{er} février 2016, la Société a annoncé que, sous réserve du respect des conditions et de conclure une entente de contribution, elle avait été sélectionnée pour recevoir une subvention non remboursable d'un maximum de 15 M\$ (la « **subvention** ») Climate Change and Emissions Management Corporation de l'Alberta, récemment renommé Emissions Reduction Alberta (ERA).

La réception de la subvention est conditionnelle à la conclusion d'une entente de contribution officielle entre la Société et l'ERA qui ne peut être réalisée qu'une fois que la Société répond à un certain nombre de critères spécifiques, incluant, mais non limité à l'obtention d'autres sources de financement du projet et de la conclusion d'un contrat avec un important partenaire industriel en Alberta pour travailler avec CO₂ Solutions sur le projet (le « **Projet de l'Alberta** »).

La faiblesse actuelle du prix du pétrole dans l'Ouest canadien ainsi qu'un processus nébuleux pour l'application future des taxes et prélèvements sur le carbone, selon la Société, a un impact sur le processus de décision des partenaires industriels potentiels de l'Alberta et ajoute aux délais que subit la Société dans ses nombreuses tentatives de mettre en marche le projet de l'Alberta. Malgré ses efforts, la Société n'a pas conclu un accord avec un partenaire industriel de l'Alberta et par conséquent, la proposition de projet de l'Alberta ne peut aller de l'avant à ce moment.

La Société continue de déployer beaucoup d'efforts pour trouver un partenaire adéquat pour le projet de l'Alberta afin de passer aux prochaines étapes pour la mise à l'échelle la technologie brevetée de CO₂ Solutions. La Société demeure convaincue qu'elle réussira éventuellement à trouver un partenaire industriel en Alberta qui répondra à tous les critères énoncés par l'ERA pour conclure l'entente de contribution requis pour le projet de l'Alberta pour aller de l'avant.

4. SURVOL DU SECTEUR ET DU MARCHÉ POTENTIEL

4.1 Survol

La nécessité de réduire les émissions de CO₂ fait l'objet d'une surveillance constante et reçoit une attention mondiale ainsi qu'une médiatisation importante en raison de l'accélération des changements climatiques et des impacts qui y sont liés.

Environ 80 % de l'énergie produite actuellement à travers le monde provient de combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel. Ceci se traduit par des concentrations sans cesse plus élevées de CO₂ bien au-dessus des données historiques. Au *National Oceanic & Atmospheric Administration Laboratory* à Mauna Loa, Hawaii, les concentrations annuelles de CO₂ continuent d'augmenter de 2 à 3 ppm par année, le niveau de 400 ppm a été atteint pour la première fois en 2015. Depuis ce temps, les concentrations de CO₂ sont demeurées au-dessus de ce niveau avec une moyenne mensuelle de 404 ppm.¹ En outre, l'augmentation des événements climatiques extrêmes est souvent associée aux changements climatiques causés par les activités humaines par plusieurs dans la communauté scientifique.²

¹ <https://www.esrl.noaa.gov/gmd/ccgg/trends/weekly.html>

² Attribution of Extreme Weather Events in the Context of Climate Change," National Academies Press, 2016

Bien que les économies plus matures diminuent leurs émissions en investissant dans des sources d'énergie plus propres et renouvelables, la demande énergétique à base de carbone devrait augmenter au cours des prochaines décennies alors que la croissance des économies émergentes fera plus que compenser la diminution des émissions de carbone des pays développés de l'OCDE. Selon le cas de référence de *l'International Energy Outlook 2017*³ (IEO2017), les émissions mondiales de CO₂ continueront à augmenter de 33,9 à 42,8 milliards de tonnes métriques par année entre 2015 et 2050, soit une augmentation globale de 25,5 %.

Le défi mondial est de limiter les changements climatiques en réduisant les émissions de GES sans affecter une économie mondiale qui est soutenue par l'abondance des combustibles fossiles. Afin de limiter efficacement les émissions de CO₂, de nombreux pays, en lien avec la 21e Conférence des Parties à Paris (« COP21 »), ont présenté leurs objectifs de réduction des émissions, ou les contributions déterminées à l'échelle nationale (INDCs), en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Bien que ces prévisions aient tenté d'intégrer certains détails spécifiques comme les investissements dans les énergies renouvelables, une incertitude demeure quant à la façon dont ces macro-objectifs se traduiront dans des politiques applicables et des directives claires pour atteindre les objectifs. Les chiffres exprimés dans *l'International Energy Outlook* peuvent changer considérablement alors que des lois et des programmes visant à réduire les émissions de CO₂ sont mis en œuvre. En outre, les développements récents ont démontré que d'importants pays émetteurs de CO₂, comme les États-Unis, s'appliquent à réviser leurs objectifs de réduction des émissions en fonction des priorités politiques et économiques. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la réduction des émissions mondiales de GES.

Les projections du marché de l'énergie sont sujettes à beaucoup d'incertitudes comme les événements qui façonnent l'évolution technologique, les changements démographiques, les tendances économiques et la disponibilité des ressources qui entraînent l'utilisation de l'énergie ne peuvent pas être prévus avec certitude.⁴

Par contre, le fait demeure que, afin de faire face efficacement au défi des changements climatiques, les émissions provenant des grands émetteurs stationnaires, comme les centrales électriques à combustibles fossiles, doivent être réduites. Bien que les sources d'énergie renouvelables gagnent en importance, les combustibles fossiles demeureront la principale source d'énergie pour les décennies à venir. De nombreux pays tentent actuellement d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de technologies qui réduisent les émissions de CO₂ des centrales à combustibles fossiles conventionnelles, des technologies comme celle élaborée et brevetée par CO₂ Solutions.

Alors que, en novembre 2016, le gouvernement libéral canadien a confirmé la réduction de 30 % des émissions de GES fixé par le gouvernement précédent, les prédictions pour l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone liées à la production énergétique au Canada prévoient une augmentation de 14 % entre 2015 et 2050.⁵ Pour atteindre les objectifs de réductions, le Canada devra réduire ses émissions de GES de 2015 d'environ 28 %.⁶ Cela nécessitera un changement important dans la façon dont les émissions de GES sont perçues par la société, à commencer par le coût inhérent de ces émissions. La politique clé qui devrait suivre la mise en œuvre de cet objectif de réduction des GES est la mise en place d'une taxe nationale sur le carbone à travers le Canada qui établirait un plancher que tous les programmes provinciaux de taxe sur le carbone existants ou futurs devraient égaler ou surpasser. Bien que plusieurs

³ U.S. Energy Information Administration, *International Energy Outlook 2017*.

⁴ U.S. Energy Information Administration, *International Energy Outlook 2017*.

⁵ Ibid

⁶ <https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=en&n=CCED3397-1>

détails concernant cette taxe nationale sur le carbone n'aient pas encore été divulgués, il est prévu qu'elle atteigne environ 50 \$ par tonne en 2022.

De plus, une attention particulière en 2013-2015 a été dirigée vers l'Ouest canadien et le niveau d'émissions de CO₂ dans l'exploitation minière des sables bitumineux et ses conséquences sur le niveau global des gaz à effet de serre canadiens (« GES »). Le plan de l'Alberta d'élaborer ses grandes réserves de sables bitumineux (pouvant atteindre jusqu'à 170 milliards de barils) est perçu comme un problème par ceux qui se préoccupent de l'environnement.

Avec un prix du pétrole bas, l'exploitation des sables bitumineux en Alberta émet environ 70 millions de tonnes métriques de CO₂. Ceci pourrait augmenter à 100 millions de tonnes métriques lorsque le prix du pétrole se redressa et si les projets de développement envisagés sont approuvés.⁷

La question des émissions de GES des sables bitumineux a également des répercussions sur la capacité de l'Ouest canadien de vendre et distribuer son pétrole. Les opposants aux projets d'oléoducs citent l'augmentation significative du potentiel des émissions de gaz à effet de serre si la production de pétrole des sables bitumineux augmente à la suite d'un plus grand accès aux marchés par le biais d'un nouvel oléoduc. Ces opposants de l'oléoduc demandent un plan concret qui répondra à leurs préoccupations concernant l'augmentation des émissions de CO₂ provenant de la production de pétrole des sables bitumineux. Le désir pour de nouveaux oléoducs pourrait entraîner le Canada, l'Alberta et les compagnies pétrolières à augmenter les efforts pour capter le CO₂ généré par l'exploitation des sables bitumineux.

À cet égard, CO₂ Solutions a continué de se concentrer sur l'occasion de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'Ouest canadien. La faiblesse persistante du prix du pétrole a rendu l'introduction de projets de réduction des gaz à effet de serre en Alberta plus difficile à court terme. Cependant, la Société demeure confiante que des projets de capture du CO₂ seront éventuellement conclus là-bas. La Société croit qu'une taxe sur le carbone de 50 \$ la tonne de CO₂ au Canada rendrait la technologie de CO₂ Solutions très attrayante pour les différents émetteurs de GES, car elle pourrait être perçue comme une technologie permettant de réduire les coûts.

En outre, la Société croit qu'il existe des occasions pour l'utilisation du CO₂ dans un large éventail d'applications industrielles, de la récupération assistée du pétrole à la carbonatation des boissons, la production de pâte et papier, les serres, la protéine animale, les matériaux, les biocarburants et la production de produits chimiques, dont certains offrent également une occasion de facto pour la capture du carbone. La Société positionne aussi la capture et la séquestration du CO₂, appelée CSC, comme un outil d'atténuation aux changements climatiques.

4.2 Opportunités et applications

Capture et utilisation du carbone

La technologie enzymatique de CO₂ Solutions offre une solution élégante pour la capture du CO₂ provenant des effluents gazeux et la production conséquente de CO₂ pur. Plusieurs applications pour l'utilisation de CO₂ comme gaz industriel ont été développées au fil des ans en raison de ses propriétés physiques. Certaines utilisations remontent à des siècles lorsque la fermentation des aliments (malt, blé, raisins, etc.) a mené à la fabrication d'alcool, de vins et de bières et dans laquelle le CO₂ était partiellement réutilisé durant le procédé, notamment pour exclure l'air. D'autres applications pour le CO₂, appelées « de seconde génération » sont plus récentes, partiellement en raison de la tendance à utiliser des produits

⁷ <https://www.albertaoilmagazine.com/?p=45640&print=1>

plus écologiques – comme l'utilisation du CO₂ comme solvant à la place de produits chimiques, ou d'utiliser le CO₂ comme matière première pour fabriquer des produits à valeur ajoutée comme il se fait déjà dans l'industrie des déchets.

Récupération assistée des hydrocarbures

La récupération assistée des hydrocarbures à l'aide de CO₂, ou RAH, consiste à injecter du CO₂ à l'état pur dans de vieux puits de pétrole pour les pressuriser et augmenter temporairement leur production. Cette pratique date de plusieurs décennies, provenant du Bassin permien du Texas. Lors du procédé, le CO₂ se mélange avec le pétrole brut (phase miscible). Cette phase permet d'obtenir une viscosité moins élevée que celle du pétrole brut qui, lorsque combiné à une pression plus élevée, coule aux puits de production. Cet effet pourrait se comparer à un mélange de CO₂ et de bicarbonate de sodium s'échappant d'une bouteille de boisson gazeuse qui a été secouée. Ce mélange « pétillant » de CO₂ et de pétrole brut est ensuite séparé et le CO₂ est recyclé et réinjecté avec du CO₂ « frais ». En général, en utilisant les techniques conventionnelles de RAH, pour chaque tonne de CO₂ injecté, environ deux à quatre barils de pétrole additionnels sont produits. En outre, environ 30 % du CO₂ injecté demeure séquestré de façon permanente.⁸

En raison de la raréfaction des sources naturelles de CO₂ jumelée à une demande croissante, les producteurs pétroliers se tournent de plus en plus vers les sources anthropiques, où une technologie économique de capture du carbone peut représenter une solution de continuité pour la RAH. Ainsi, la Société croit que sa technologie est bien positionnée pour servir ce marché.⁹

Bien que, étant donné la situation mondiale actuelle du prix du pétrole, la compétitivité des prix des sables bitumineux de l'Ouest canadien puisse être remise en question, ce qui a des répercussions sur l'expansion à court terme et la prise de décisions concernant l'adoption de nouvelles technologies dans le secteur des sables bitumineux (la capture du carbone en général et son application pour la RAH), la Société estime qu'avec le temps ce marché potentiel sortira de son ralentissement actuel.

Carbonatation de boissons

Les entreprises d'embouteillage et de mise en canettes de boissons gazeuses nécessitent le CO₂ comme intrant pour la carbonatation de leurs boissons. Ceci représente un coût important pour eux et qui peut, pour plusieurs sites, représenter des défis logistiques. Dans ce contexte, il existe une occasion pour les producteurs de boissons gazeuses d'utiliser la technologie de CO₂ Solutions pour remplacer leur CO₂ acheté par une source à plus faible coût et plus sécuritaire de CO₂ provenant des gaz de combustion issus de leur chaudière sur place. Par le fait même, cette opération de recyclage du CO₂ pourrait leur fournir un moyen d'améliorer leur empreinte environnementale et de générer des crédits carbonés, s'ils sont disponibles dans leur territoire.

Serres

L'absorption du CO₂ par les plantes durant le jour fait partie de leur cycle de croissance. Les serres, qui par définition sont des environnements contrôlés, cherchent habituellement à ajouter des concentrations de CO₂ à l'air ambiant pouvant atteindre 1 000 ppm (par rapport au niveau normal de 400 ppm), permettant ainsi une augmentation pouvant atteindre 50 % de la production.¹⁰

Le CO₂ requis pour les serres est souvent obtenu par la combustion de combustibles fossiles comme le gaz naturel dans des générateurs de CO₂ spécialisés. Après une combustion complète, les gaz de

⁸ Alberta Innovates, *Barriers to CO₂ Enhanced Oil Recovery in Alberta*, octobre 2013 (<http://www.ptac.org/attachments/1183/download>)

⁹ Advanced Resources International, Inc., *The CO₂-EOR Oil Recovery and CO₂ Utilization "Prize"*, avril, 2014

¹⁰ Advanced Resources International, Inc., *The CO₂-EOR Oil Recovery and CO₂ Utilization "Prize"*, avril 2014.

combustion sont introduits directement dans la serre. Les inconvénients liés à l'utilisation du gaz naturel sont la production d'humidité lors de la combustion, ce qui pourrait constituer un désavantage pour la culture de certaines plantes, et si la combustion n'est pas complète, certains contaminants pourraient être présents dans les gaz de combustion et ensuite dans les serres. Une autre solution serait d'utiliser du CO₂ pur. Les serres peuvent recevoir le CO₂ pur par camion sous forme liquide, ce qui est devenu une solution populaire parmi les producteurs en raison de l'élimination du risque de dommages aux cultures, de l'élimination de la production d'humidité, d'un contrôle plus précis des niveaux de CO₂, et d'une plus grande flexibilité pour introduire le CO₂ selon les besoins. L'envers de cette approche est que le CO₂ sous forme liquide est habituellement plus coûteux que le CO₂ produit par la combustion du gaz naturel.¹¹ CO₂ Solutions croit que sa technologie pourrait résoudre ces problématiques, car elle permet au CO₂ d'être capté et concentré de façon plus économique qu'à partir des gaz de combustion du gaz naturel. Comme mentionné ci-dessus, la première entente commerciale de la Société pour une unité de capture du carbone est actuellement mise en place dans cette industrie.

Pâtes et papiers

L'emploi du CO₂ dans l'industrie des pâtes et papiers est très répandu et il comprend les principales utilisations suivantes.

Régularisation et stabilisation du pH

Au cours des dernières années, de plus en plus d'usines de pâtes et papiers ont introduit l'utilisation du CO₂ afin de régulariser et de stabiliser le pH tout en réduisant leur utilisation d'acides minéraux, sources de plusieurs problèmes.

Réduction de la dissolution du CaCO₃

Le carbonate de calcium (CaCO₃) est présent dans la plupart des systèmes de fabrication du papier. Le CO₂ peut être ajouté au procédé pour réduire sa dissolution et éliminer les dépôts minéraux.

Lavage de la pâte à l'aide de CO₂

La technologie de lavage de la pâte à l'aide de CO₂ est largement utilisée sur les lignes multifibres, offrant une meilleure exploitabilité, une consommation réduite de vapeur, un volume réduit d'eau de lavage, un volume réduit d'agents antimousses et de dispersants de résine et des coûts d'entretien moins élevés.

CO₂ pour l'acidulation du savon

La consommation d'acide sulfurique pour l'acidulation du savon dans la production de tallöl brut peut être réduite de 30 % à 50 % en utilisant le CO₂. Cela permet aussi à l'usine de pâtes de maintenir un meilleur contrôle de son équilibre sodium-soufre.

Actuellement, la plupart des producteurs de pâtes et papier achètent le CO₂ de fournisseurs externes de gaz en vrac à un coût élevé. Pour l'industrie des pâtes et papiers, le procédé de CO₂ Solutions pourrait être mis en place pour capturer le CO₂ provenant du fonctionnement de leur chaudière, où la chaleur à valeur nulle peut fournir l'énergie nécessaire pour le procédé de recouvrement du CO₂. Il en résulte une réduction des coûts d'achat du CO₂, une réduction de la dépendance envers des sources d'approvisionnement externes et une réduction de l'empreinte carbonique des opérations de fabrication de pâtes.

¹¹ Ibid

Utilisations émergentes du CO₂

En plus des utilisations déjà établies, plusieurs nouvelles utilisations du CO₂ de seconde génération sont soit en cours de développement, soit en cours de première démonstration. Celles-ci comprennent la production d'algues pour la fabrication de produits allant des nutraceutiques au biodiésel, la production de bioplastiques, la carbonatation et la réutilisation de déchets minéraux, la transformation de CO₂ en produits biochimiques et biocarburants, l'intégration du CO₂ dans des matériaux de construction comme le béton, ainsi que la production de protéine animale, entre autres. Le projet VCQ mentionné précédemment est une vitrine pour les technologies d'utilisation seconde génération les plus prometteuses au monde et positionne la Société au cœur de l'industrie en pleine croissance de capture et d'utilisation du CO₂, appelé CUC. La Société croit que sa technologie est une solution idéale de premier plan qui offre à l'industrie de la CUC le CO₂ comme matière première au prix le plus bas.

Capture et séquestration du carbone

Puisque 70 % de la demande mondiale d'énergie est actuellement comblée par l'utilisation de combustibles à base de carbone, et qu'elle devrait doubler d'ici 2035¹², le monde fait face à un défi de taille : comment réduire les émissions de CO₂ à l'origine des changements climatiques, sans fragiliser davantage l'économie mondiale qui repose sur les combustibles fossiles. Un élément central à ce problème d'émissions de carbone réside dans le fait qu'environ 8 200 importantes sources stationnaires de CO₂ à travers le monde, comme les centrales au charbon et au gaz naturel, les installations de production de pétrole et de gaz, et d'autres grandes sources industrielles, produisent 14,7 milliards de tonnes d'émissions chaque année, ou la moitié de toutes les émissions anthropiques mondiales de CO₂¹³. À cet effet, afin de traiter la question des changements climatiques de façon efficace, ces importantes sources d'émissions doivent être prises en compte. La capture et la séquestration du carbone est considérée comme une des occasions les plus prometteuses pour atteindre cet objectif. Récemment, la Norvège a annoncé qu'elle allait explorer la faisabilité et le coût liés à l'utilisation des puits de pétrole sous-marins épuisés pour séquestrer de grandes quantités de CO₂ pour l'Europe.¹⁴

La Société discute actuellement de la possibilité de forger des partenariats additionnels de mise à l'échelle et poursuit activement sa stratégie en plusieurs volets vouée à faire progresser le développement et le déploiement de sa technologie. À court terme, la Société mettra l'accent principalement sur le perfectionnement des efforts recherche et développement déployés à l'interne par la Société en vue de faire progresser davantage sa technologie vers son introduction sur le marché.

4.3 Réglementation gouvernementale

En septembre 2016, la ministre fédérale de l'environnement et des changements climatiques, Catherine McKenna, a annoncé l'intention du gouvernement fédéral d'imposer un prix sur le carbone à travers le Canada. Ottawa exigera aux provinces d'adopter soit une taxe sur le carbone ou une approche de plafonnement et d'échange et de rencontrer un prix minimum établi par le fédéral. Le gouvernement fédéral va imposer son propre système aux provinces qui ne répondent pas à ce seuil minimum, a déclaré la ministre. De plus, le 3 octobre 2016, le premier ministre du Canada a annoncé que, si les provinces ne parviennent pas à adopter un prix sur le carbone, le gouvernement fédéral va imposer un prix sur le carbone pouvant atteindre 50 \$ la tonne en 2022.¹⁵

¹² U.S. Energy Information Administration

¹³ International Energy Agency (IEA) GHG Program; large source defined as >100,000 tonnes-CO₂ emissions annually

¹⁴ <http://www.gassnova.no/en/co2-storage-contract-awarded-to-statoil>

¹⁵ CBC News; Justin Trudeau gives provinces until 2018 to adopt carbon price plan; October 3, 2016

Alors que le mouvement global vers une réglementation des gaz à effet de serre demeure lent, CO₂ Solutions a observé que certains gouvernements ont joué un rôle important de leader sur la question de la réduction des émissions de carbone. Le nombre de pays dans le monde qui ont établi, ou qui sont en voie d'élaborer, des programmes de plafonnement et d'échange pour les GES, ou qui sont en train de mettre en place une taxe sur le carbone, continue d'augmenter.

En juin 2015, la ministre de l'Environnement de l'Alberta, Shannon Phillips, a annoncé que la taxe sur le carbone actuelle de 15 \$ par tonne augmentera à 20 \$ la tonne en 2016 et à 30 \$ la tonne en 2017.

De plus, l'Alberta a récemment commencé à se concentrer sur des projets à plus faible intensité de carbone et a introduit, en novembre 2016, la Loi sur les limites des émissions des sables bitumineux qui limiterait le procédé d'extraction des sables bitumineux à un maximum de 100 millions de tonnes par année.

Comme indiqué ci-dessus, en lien avec COP21, de nombreux pays ont présenté leurs objectifs de réduction des émissions, ou les contributions déterminées à l'échelle nationale, en vertu de la CCNUCC. Ces prévisions ont tenté d'intégrer certains des détails spécifiques, comme les objectifs d'énergie renouvelable, dans les prévisions ; cependant, beaucoup d'incertitudes demeurent en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques visant à atteindre les objectifs. Les projections de l'EIE pour les émissions de CO₂ peuvent changer de manière importante à mesure que les lois et les politiques visant à réduire les émissions de GES sont mises en œuvre et appliquées, ou si les lois existantes sont améliorées.

CO₂ Solutions croit qu'elle est très bien positionnée pour tirer avantage de cette convergence soutenue des coûts associés à l'émission et à la capture du carbone. La direction estime que le faible coût de la technologie de capture du carbone de CO₂ Solutions peut contribuer à réduire le coût de capture en dessous du prix sur le carbone de 50 \$ la tonne imposée par le fédéral.

5. POINTS SAILLANTS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Poursuivre l'expansion de la propriété intellectuelle

Au moment où de nombreux pays augmentent leurs efforts dans la lutte aux changements climatiques en réduisant leurs émissions de CO₂, il y a une attention historique sur les technologies actuelles de capture du carbone. Cela a aussi conduit à une plus grande couverture médiatique et plus de nouvelles sur la capture du carbone, les technologies connexes et les percées scientifiques. Plus précisément, la direction a remarqué une augmentation de l'attention et des demandes de renseignements sur sa technologie enzymatique provenant de nombreuses sources.

Équipée pour répondre à cette augmentation d'attention et d'activité, CO₂ Solutions détient un vaste éventail de brevets dans le domaine de la capture de CO₂ à l'aide d'enzymes. Au 30 juin 2017, la Société détenait 54 brevets émis et 32 brevets en instance, couvrant l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique avec divers solutions de capture et de l'enzyme dans diverses configurations de réacteurs et dans des secteurs industriels clés, dont la production d'électricité et le ciment.

Jusqu'à présent la Société a réussi à repousser les contestations à l'encontre de sa propriété intellectuelle et elle continuera à défendre vigoureusement toute violation de ses brevets. Il est à noter qu'aucune des actions, ou actions potentielles, prises par de tierce parties en Europe ou aux États-Unis pour contester la

propriété intellectuelle de la Société n'a eu d'impact, ou n'aurait un impact, sur sa liberté d'agir dans n'importe quel territoire.

La direction estime qu'avec son portefeuille de propriété intellectuelle, la Société est bien positionnée pour la commercialisation des systèmes basés sur l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique pour la capture du CO₂.

CO₂ Solutions continuera à déposer des brevets additionnels pour sa technologie exclusive, ainsi que pour des procédés et technologies complémentaires le cas échéant, et, lorsque mise au défi, défendra vigoureusement sa propriété intellectuelle en temps nécessaire.

6. REVUE FINANCIÈRE

6.1 Principales données financières annuelles

	Aux 30 juin		
	2017	2016	2015
Total des produits	49 028 \$	-	-
Perte nette	4 591 468 \$	4 964 529 \$	5 297 187 \$
Perte nette par action	\$0,03	0,04 \$	0,05 \$
Total de l'actif	5 220 118 \$	3 380 162 \$	5 180 536 \$
Passif non courant	464,456	1 448 032 \$	376 413 \$
Total du passif	7 679 741 \$	3 384 236 \$	2 170 796 \$

La Société a inscrit un produit de la vente unique d'enzymes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, une légère amélioration d'aucun produit inscrit pour l'exercice clos le 30 juin 2016. La perte nette pour l'exercice clos le 30 juin 2017 a diminué de 373 061 \$ ou 0,03 \$ par action, reflétant une augmentation de l'aide publique ainsi qu'une réduction des frais de développement des affaires et compensée en partie par une augmentation des frais de recherche et de développement et des frais généraux et administratifs et des dépenses financières au cours de l'année. Ceci reflète le début des projets VCQ et Saint-Félicien, car ces projets se traduisent par une augmentation des activités et plusieurs ressources internes étaient concentrées sur ces projets.

Au 30 juin 2017, le total de l'actif s'est établi à 5 220 118 \$ comparativement à 3 380 162 \$ au 30 juin 2016. Les principaux changements aux soldes s'expliquent comme suit :

- Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 2 153 838 \$ reflétant principalement les subventions gouvernementales pour le projet de démonstration VCQ reçues à l'avance et qui seront utilisées pour le projet en temps voulu.
- Diminution globale des débiteurs de 414 698 \$ comparativement au solde du 30 juin 2016, reflétant une diminution nette de 516 230 \$ en aide publique recevable compensé par une augmentation de 98 192 \$ en remboursement des taxes de vente.
- Diminution des crédits d'impôt à recevoir de 399 951 \$, principalement attribuable au calendrier des encaissements des crédits d'impôt du Québec pour la recherche scientifique et le développement expérimental.
- Diminution des stocks de 8 064 \$ attribuable à l'utilisation normale des stocks d'enzymes requis pour la réalisation du projet de démonstration.

- Augmentation des charges payées d'avance de 238 343 \$ principalement attribuable aux services payés, mais pas encore rendus pour le projet VCQ et l'intérêt payé par anticipation sur le financement des crédits en recherche et développement.
- Diminution des immobilisations corporelles de 14 147 \$ reflétant l'acquisition d'équipements de laboratoire et de matériel informatique additionnels d'un montant de 20 788 \$ (déduction faite de la charge d'amortissement de 34 935 \$).
- Augmentation de 284 635 \$ des frais engagés pour les immobilisations incorporelles, notamment les brevets et incluant l'acquisition des brevets d'Akermin, de 671 583 \$ (compensée par des charges d'amortissement de 386 948 \$). Conformément à la norme IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, CO₂ Solutions estime qu'un brevet admissible à la capitalisation doit être constaté uniquement lorsqu'il a atteint le stade du processus d'octroi d'un brevet, et de façon générale, que les montants à capitaliser comprennent uniquement les honoraires professionnels et les frais de dépôt payés pour obtenir ces brevets. La Société n'inclut aucune dépense générée à l'interne dans l'évaluation d'un brevet puisque le travail effectué par les employés de la Société affectés à la recherche et au développement est effectué bien avant qu'une demande de brevet ne soit déposée. De plus, la Société n'inclut aucune dépense engagée au cours de la phase de développement.

Au 30 juin 2017, l'augmentation nette du total du passif de 4 295 505 \$ comparativement au solde du 30 juin 2016 s'explique comme suit :

- Augmentation nette du passif courant de 5 279 081 \$ qui est attribuable aux changements suivants :
 - Augmentation de 4 021 410 \$ des subventions gouvernementales différées en lien avec les subventions VCQ reçues à l'avance.
 - Augmentation de 540 552 \$ de la partie à court terme des débetures convertibles, reflétant la somme que la Société devrait rembourser au cours de la prochaine année.
 - Augmentation de 518 961 \$ en comptes fournisseurs à payer et en frais courus qui reflète l'augmentation des activités avec le début des projets Saint-Félicien et VCQ.
 - Augmentation de 196 197 \$ en prêt à terme qui reflète la somme courante à rembourser en vertu des termes des prêts que la Société prévoit payer ou renouveler au cours des 12 prochains mois.
- Diminution du passif non courant de 983 576 \$ attribuable principalement à la reclassification des débetures convertibles à des passifs à court terme alors que la Société prévoit que ces montants seront payables au cours des 12 prochains mois.

6.2 Résultats d'exploitation

Comparaison entre les exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016

Produits

Comme il a été mentionné précédemment, la Société a déclaré une vente unique d'enzyme au cours de l'exercice clos les 30 juin 2017. Il n'y a pas eu de vente de ce genre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement, avant les crédits d'impôt et l'aide publique, ont augmenté de 843 901 \$, et ont totalisé 3 616 519 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017, comparativement à 2 772 618 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2016. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est

principalement attribuable à l'augmentation des activités de recherche et de développement liées aux projets VCQ et Saint-Félicien.

Les crédits d'impôt pour la recherche et le développement comptabilisés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 ont augmenté de 68 075 \$. Cette augmentation est attribuable au niveau d'aide publique accordée au cours de l'exercice et son incidence sur les frais admissibles aux crédits d'impôt pour la recherche et le développement. L'aide publique pour l'exercice clos le 30 juin 2017 s'est élevée à 2 027 349 \$ (612 931 \$ en 2016), une augmentation de 1 414 418 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cette aide publique prend la forme de subventions accordées à la Société principalement par le gouvernement du Québec pour le projet VCQ ainsi que Technologies du développement durable Canada et Technoclimat (Transition Énergétique Québec) pour le projet de Saint-Félicien.

Frais de développement des affaires

Les frais de développement des affaires se sont élevés à 651 242 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017, comparativement à 1 014 504 \$ pour l'exercice 2016, représentant ainsi une diminution de 363 262 \$. Cette diminution est principalement attribuable aux éléments suivants :

- honoraires professionnels de 532 376 \$ versés à des professionnels au Canada, aux États-Unis et en Europe associés à des litiges liés aux brevets engagés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 qui n'étaient pas requis au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 ;
- augmentation de 139 251 \$ pour d'autres frais d'honoraires liés principalement à une vidéo promotionnelle produite lors des jeux Olympiques d'été 2016.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 226 027 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017, comparativement à 2 038 636 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2016, soit une augmentation de 187 391 \$. Cette augmentation nette est principalement due aux augmentations suivantes :

- augmentation de 118 899 \$ dans les frais d'amortissement liés aux brevets ;
- diminution de 33 935 \$ des honoraires professionnels liés aux consultations en matière juridique, d'audit et de fiscalité ;
- augmentation de 83 643 \$ en frais de rémunération à base d'actions (options et UAI).

Frais financiers

Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, les frais financiers ont affiché une augmentation nette de 490 430 \$. Cette augmentation nette est principalement attribuable aux éléments suivants :

- augmentation des intérêts liés aux prêts à terme de 90 265\$;
- augmentation de 106 565 \$ de la charge de désactualisation liés aux débetures convertibles et prêts à terme ;
- diminution de 82 215 \$ du profit comptable hors trésorerie en lien avec la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux montants compensatoires et à l'option de conversion liés à l'émission de débetures en décembre 2015 ;
- diminution de 123 263 \$ liée au profit comptable hors trésorerie sur la contribution remboursable découlant de l'avantage des billets sans intérêts liés à la contribution remboursable reçue de Développement économique Canada, car aucune contribution n'a été reçue au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017
- augmentation de 64 136 \$ liée aux frais de gestion et de renouvellement des prêts à terme.

Perte et perte globale pour l'exercice

Comme il a été mentionné précédemment, la Société a enregistré une perte de 4 591 468 \$, soit 0,03 \$ par action, pour l'exercice clos le 30 juin 2017, comparativement à une perte de 4 964 529 \$, soit 0,04 \$ par action, pour l'exercice clos le 30 juin 2016, soit une diminution de la perte de 373 061 \$. La diminution de la perte d'un exercice à l'autre est avant tout attribuable à l'augmentation de l'aide publique liée aux projets VCQ et Saint-Félicien qui a été octroyée et finalisée au cours de l'exercice combinée à une réduction des frais professionnels et juridiques associés à l'infraction de brevets et compensée par une augmentation des frais de recherche et de développement, et des frais généraux et administratifs liés aux projets mentionnés ci-dessus. De plus, il y a eu une augmentation des intérêts liés aux débetures convertibles et aux prêts à terme qui a aussi contribué à la perte pour la période. Aucun autre facteur important, à l'exception de ceux décrits dans les rubriques précédentes, n'a contribué à cette variation de la perte pour l'exercice.

6.3 Principales données financières trimestrielles non auditées

Les tableaux suivants présentent un sommaire de certains éléments d'information financière se rapportant à la Société pour chacun des huit derniers trimestres :

	Trimestres clos les :			
	30 juin 2017	31 mars 2017	31 décembre 2016	30 septembre 2016
Produits	-	49 028 \$	-	-
Perte	938 930 \$	904 386 \$	1 354 003 \$	1 394 149 \$
Perte par action	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$

	Trimestres clos les :			
	30 juin 2016	31 mars 2016	31 décembre 2015	30 septembre 2015
Produits	-	-	-	-
Perte	1 327 463 \$	655 522 \$	1 391 050 \$	1 590 494 \$
Perte par action	0,01 \$	-	0,01 \$	0,01 \$

Au cours des huit derniers trimestres susmentionnés, le seul produit reçu provenait de la vente d'enzyme au cours du troisième trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2017. (Voir **Comparaison entre les exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 - Produits** ci-dessus).

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2017

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2017, la Société a enregistré une perte de 938 930 \$ ou 0,01 \$ par action, comparativement à une perte de 1 327 463 \$ ou 0,01 \$, soit une diminution de la perte de 388 533 \$ pour la perte au cours de la même période en 2016. Cette diminution de la perte est principalement attribuable à l'augmentation de l'aide publique liée aux projets de Saint-Félicien et VCQ qui ont été lancés au printemps 2017 (voir **Flux de trésorerie**, ci-dessous). Aucune autre tendance générale n'a eu une incidence sur les résultats financiers du quatrième trimestre. Les activités de la Société ne comportent pas de caractère saisonnier.

6.4 Flux de trésorerie

La trésorerie et équivalent de trésorerie s'est établie à 3 028 147 \$ au 30 juin 2017, comparativement à 874 309 \$ au 30 juin 2016. Cette augmentation de la trésorerie est principalement attribuable aux fonds de la subvention du projet VCQ qui ont été versés à l'avance et seront déboursés dans les mois à venir, notamment :

Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, les flux de trésorerie générés pour les activités d'exploitation ont totalisé 1 747 465 \$, comparativement à 4 840 942 \$ utilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2016, soit une augmentation de 6 588 407 \$ principalement attribuable aux changements dans les éléments hors caisse du fond de roulement, principalement des subventions différées, des charges payées d'avance, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 292 371 \$, comparativement à 218 638 \$ pour la même période en 2016, soit un écart de 73 733 \$. Cet écart s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Immobilisations corporelles
Les acquisitions d'immobilisations corporelles, composées essentiellement d'équipement de laboratoire et de matériel informatique pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ont totalisé 20 788 \$, soit une diminution de 8 758 \$ comparativement à 29 546 \$ au cours de la même période en 2016.
- Montants capitalisés aux brevets
Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, la Société a capitalisé un montant de 271 583 \$ au titre de frais engagés relatifs aux brevets, comparativement à 189 092 \$ en 2016, soit une augmentation de 82 491 \$.

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement pour l'exercice clos le 30 juin 2017 se sont élevés à 698 744 \$, comparativement à 3 507 456 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2016. Cette diminution de 2 808 712 \$ est principalement attribuable à l'encaissement des prêts à terme ainsi que l'absence d'un appel public à l'épargne au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 comparativement à la même période en 2016.

6.5 Liquidités et Continuité d'exploitation

Jusqu'à présent, la Société a financé ses activités en grande partie au moyen des flux de trésorerie provenant d'ententes de collaboration en matière de développement technologique, de l'émission d'actions ordinaires ou de titres convertibles et de l'aide publique.

Au 30 juin 2017, la Société a un déficit accumulé de 38 019 267 \$ comparativement à 33 427 799 \$ au 30 juin 2016. En plus des besoins en fonds de roulement, la Société doit assurer un financement suffisant pour répondre à ses engagements de dépenses d'investissement et d'exploitation liés à ses projets de recherche et de développement ainsi que ses frais généraux et ses dépenses administratives. Au 30 juin 2017, la Société présente un fonds de roulement déficitaire de 3 279 684 \$ comparativement à un surplus en fonds de roulement de 429 929 \$ à la même période l'année précédente. Le fonds de roulement déficitaire (surplus) comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 3 028 147 \$ (874 309 \$ en 2016) et de 4 021 410 \$ en subventions différées (néant en 2016). Au 30 juin 2017, la direction estime que ces fonds actuels à eux seuls ne seraient pas suffisants pour permettre à la Société de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois. En conséquence, la direction a l'intention de lever des

capitaux à travers d'importants investisseurs, de placements privés, de marchés publics ainsi que de subventions, qui, combinés avec le fonds de roulement actuel, permettraient à la Société de répondre à ses besoins de financement pour l'année financière 2017-2018.

À travers des événements actuels et des négociations avec des partenaires financiers potentiels et les organismes provinciaux et fédéraux, la direction de la Société cherche activement à réunir les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins de financement. Toutefois, rien ne garantit que les plans de la direction ou les négociations en cours soient fructueux.

Bien que la Société est sûre qu'elle sera en mesure de mobiliser les capitaux suffisants pour poursuivre ses activités comme elle l'a fait au cours des années précédentes, jusqu'à ce que le financement, à des conditions acceptables pour la Société, puisse être confirmé ou que des négociations avec des partenaires financiers potentiels soient conclues avec succès, la Société pourrait devoir prendre des mesures pour limiter les projets en cours et le travail de développement et réduire ses coûts de fonctionnement.

En conséquence, ces conditions ont donné lieu à une incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations avec une hypothèse de continuité et, par conséquent, la pertinence de l'utilisation de la norme IFRS applicable à hypothèse de continuité, comme décrit dans le paragraphe suivant.

Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait se trouver devant l'obligation de limiter l'évolution des projets de recherche et de développement, de réduire ses coûts d'exploitation ou de prendre toute autre mesure jugée appropriée. Dans le cas où la Société se verrait dans l'obligation de cesser ses activités, les sommes réalisées pour les actifs pourraient être moindres que les montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

Ces états financiers consolidés ne tiennent pas compte de l'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs, des charges et du classement des postes de l'état consolidé de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

6.6 Renseignements à l'égard du capital social

Au 25 octobre 2017, le nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription, d'unités de courtier, d'options d'achat d'actions, d'unités d'action incessibles et unités d'action différées en circulation est comme suit :

- Actions ordinaires : 147 786 012 ;
- Bons de souscription d'achat d'actions ordinaires : 51 084 919 ;
- Unités de courtier liés au placement privé 2015 : 63 350 ;
- Options d'achat d'actions accordées aux administrateurs, aux dirigeants, aux consultants et aux employés : 6 726 000 ;
- Unités d'action incessibles : 0; et,
- Unités d'action différées : 442 308.

7. ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2017, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au 30 juin 2017, il n'y avait aucune opération entre parties liées, autres que celles mentionnées précédemment concernant la participation de certains initiés à l'appel public à l'épargne de 2015 et l'Entente de prêt à terme d'août 2016 décrit dans les rubriques précédentes.

9. ENGAGEMENTS

9.1 Redevances

À la suite de la convention sur les ventes de technologie datée du 21 mai 1998 et modifiée le 3 mars 2004, la Société s'est engagée auprès d'un ancien administrateur qui détenait, à ce moment-là, une participation majoritaire dans la Société, à lui verser une redevance correspondant à 5 % des bénéfices bruts cumulatifs de plus de 5 000 000 \$ sur la vente de produits (excluant les produits des activités ordinaires d'ententes de collaboration). La limite maximale des redevances est fixée à 1 000 000 \$ pour la période se terminant le 1^{er} janvier 2021. En vertu de cette entente, aucun paiement n'est devenu exigible au 30 juin 2017.

9.2 Contrats de location

La Société s'est engagée à verser un total de 382 416 \$ représentant les paiements pour la location de locaux et d'équipements variés en vertu de baux venant à échéance en 2020. Les paiements minimaux pour les cinq prochaines années sont de, 150 459 \$ en 2018, 153 321 \$ en 2019, 78 636 \$ en 2020 et néant en 2021 et 2022.

9.3 Engagement contractuel

Dans le cadre de l'Entente de collaboration GTS signée en juin 2015, la Société a émis 200 000 bons de souscription GTS. Chaque bon de souscription GTS permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,271 \$ l'action ordinaire jusqu'au 22 juin 2018 ou jusqu'à la résiliation de l'Entente de collaboration GTS dans certaines circonstances. De plus, la Société a convenu d'octroyer à GTS jusqu'à un total de 800 000 bons de souscription d'actions ordinaires additionnels de la Société en quatre tranches égales de 200 000 lors de chacune des quatre premières dates d'anniversaire de l'Entente de collaboration GTS. Conformément à cette Entente, la Société a émis 200 000 bons de souscriptions GTS additionnels en juin 2017. Chaque bon de souscriptions GTS de juin 2017 confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,20 \$ par action ordinaire jusqu'au 22 juin 2019 ou jusqu'à ce que l'Entente avec GTS soit résiliée dans certaines circonstances. Chaque bon de souscription subséquent, s'il est émis, confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix par action ordinaire équivalant au plus élevé des montants suivants (i) le cours moyen pondéré sur 30 jours en fonction du volume, en dollars canadiens, de l'action ordinaire calculé le jour précédant l'octroi de la tranche ; (ii) le prix de clôture de l'action ordinaire le jour précédant l'octroi de la tranche spécifique, ou (iii) 0,20 \$.

10. PRINCIPALES MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

10.1 Jugements et estimations comptables critiques de la direction

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La description complète des méthodes et estimations comptables est présentée dans

la section pertinente des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Les estimations, hypothèses et jugements sont évalués de façon continue par la Société et sont fondés sur l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes à propos d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, pose des hypothèses et porte des jugements concernant le futur. Les estimations, hypothèses et jugements qui présentent un risque d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont traités ci-dessous. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

10.2 Information supplémentaire concernant la comptabilisation de la propriété intellectuelle

L'évaluation et la présentation de la valeur dans les comptes d'une entreprise en biotechnologie et le traitement comptable des brevets liés aux nouveaux produits ou services technologiques requièrent généralement une compréhension fondamentale spécifique de la science et de la technologie ainsi que des avantages pouvant découler de l'application de la technologie dans des marchés souvent très spécialisés. Ces décisions sont normalement fondées sur le jugement de la direction de la Société qui utilisera ses connaissances sur les droits de propriété d'une nouvelle technologie et comment ces droits empêchent les concurrents de reproduire ou de voler les idées ou la propriété exclusive de l'entreprise en développement. La preuve de la valeur intrinsèque de la technologie est souvent confirmée par l'enregistrement d'un ou plusieurs brevets. En fin de compte, ce sont ces droits de propriété qui créeront de la valeur pour l'entreprise. IAS 38, « Immobilisations incorporelles », indique qu'une immobilisation incorporelle (brevets) résultant de la phase de développement d'un projet interne sera comptabilisée si, et seulement si, elle répond à certains critères. Si tous ces critères sont respectés, les frais de développement sont capitalisés. Selon les activités courantes de la Société, les brevets admissibles à la capitalisation sont constatés uniquement lorsque le développement sous-jacent a atteint le stade du processus d'octroi du brevet, et de façon générale, les montants à capitaliser comprennent uniquement les honoraires professionnels et les frais de dépôt payés pour obtenir ces brevets. Les dépenses générées à l'interne ou les coûts attribuables à la phase de développement ne sont pas inclus dans l'évaluation d'un brevet puisque le travail de recherche effectué par les employés de la Société affectés à la recherche et au développement est effectué bien avant qu'une demande de brevet ne soit déposée (c'est-à-dire qu'il ne respecte pas les critères). Voici les critères à considérer pour déterminer si une immobilisation incorporelle peut être capitalisée :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La démonstration, entre autres choses, de l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Selon la Société, compte tenu des montants capitalisés et présentés dans ses États consolidés de la situation financière, tous ces critères ont été respectés et la Société a correctement capitalisé les frais de développement et a reflété leur valeur intrinsèque en termes de contribution potentielle aux produits futurs pour CO₂ Solutions. CO₂ Solutions croit qu'elle détient un vaste portefeuille de brevets dans le domaine de la capture du carbone accélérée à l'enzyme. Au 30 juin 2017, la Société détenait 54 brevets émis et 32 brevets en instance couvrant non seulement l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique avec différents solvants de capture, mais aussi son utilisation dans différentes configurations de réacteur, dans les principaux secteurs industriels, comme la production énergétique, de ciment et d'usine de papiers et ce, dans plusieurs pays. Les brevets, obtenus ou en instance, sont comptabilisés au coût et sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans, cette durée correspondant à la période de validité des brevets réguliers et sur 10 ans pour les brevets d'utilité modèle. Ces périodes de 20 et 10 ans débutent à la date du dépôt initial du brevet. Le portefeuille de brevets de la Société est revu régulièrement pour toute dépréciation potentielle et les brevets estimés sans valeur sont radiés. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, douze brevets ont été jugés sans valeur, entraînant une réduction de valeur incluse dans les frais généraux et administratifs d'un montant de 304 627 \$.

10.3 Information supplémentaire pour la comptabilisation de l'émission des débentures de décembre 2015

Le 30 décembre 2015, la Société a annoncé la clôture d'un appel public à l'épargne. Dans le cadre de la clôture du placement et de l'exercice partiel des options du placeur pour compte, la Société a émis 2 093 unités au prix de 1 000 \$ l'unité pour un produit brut de 2 093 000 \$. Le 29 janvier 2016, la Société a annoncé en outre dans le cadre de l'option du placeur pour compte qu'elle avait émis 102 unités supplémentaires, portant à 2 195 000 \$ le produit brut total du placement, compte tenu de l'exercice de l'option du placeur pour compte à cette date. Chaque unité se compose d'une débenture garantie convertible à 12 % d'un capital de 1 000 \$ et de 4 348 bons de souscription d'actions de la Société. Euro Pacific Canada Inc. a été l'unique placeur pour compte aux fins du placement conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre Euro Pacific et la Société. Dans le cadre du placement, la Société a payé au placeur pour compte une commission en espèces de 103 080 \$ le 30 décembre 2015 et lui a octroyé 546 000 bons de souscription d'actions ordinaires. Le 29 janvier 2016, la Société a payé au placeur pour compte une commission en trésorerie de 6 120 \$ et a octroyé 26 609 bons de souscription d'actions ordinaires.

Les débentures expireront le 31 décembre 2017 et portent intérêt au taux de 12 % par année payable trimestriellement aux termes échus les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année et débutant le 31 mars 2016. La Société paie l'intérêt à son gré en trésorerie ou en actions ordinaires. Chaque débenture sera convertible, au gré du porteur à tout moment avant la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance, en un nombre d'actions ordinaires calculé sur la base (i) du montant du principal de la débenture qui est un multiple intégral de 1 000 \$ divisé par le prix de conversion de 0,23 \$ l'action ordinaire, sous réserve de rajustements dans certains cas et (ii) d'un montant compensatoire égal à l'intérêt que le porteur aurait reçu s'il avait détenu les débentures jusqu'à la date d'échéance divisé par le plus élevé du prix de conversion ou le prix du cours escompté (tel qu'il est défini en vertu des politiques de la Bourse de croissance TSX). Les détenteurs qui convertiront leurs débentures recevront un montant d'intérêts courus et impayés pour la période entre la date du dernier paiement jusqu'à la date de la conversion. Les intérêts pourront être payés, au gré de la Société, en espèces ou en actions ordinaires de la Société. Tout montant d'intérêt ainsi payé en actions ordinaires sera calculé sur la base du montant d'intérêt divisé par le prix du cours escompté. Aucun porteur n'aura le droit de convertir des débentures ou des bons de souscription pour un montant qui entraînerait l'émission d'actions ordinaires faisant en sorte que le porteur détiendrait plus de 9,9 % des actions

ordinaires émises et en circulation de la Société. Tout porteur qui détenait déjà, avant d'acquérir des unités, des actions ordinaires représentant plus de 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation est dispensé de cette restriction ; toutefois, un tel porteur n'aura pas le droit de convertir des débentures ou des bons de souscription pour un montant qui entraînerait l'émission d'actions ordinaires faisant en sorte que le porteur détiendrait plus de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation à moins que la Société n'obtienne l'approbation des actionnaires désintéressés conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 0,24 \$ jusqu'au 31 décembre 2017. Le placement est effectué dans les provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et de Québec par voie d'un supplément de prospectus au prospectus préalable de base de la Société daté du 23 novembre 2015. Dans le cadre du placement, la Société prévoit conclure une convention de placement pour compte avec Euro Pacific parallèlement au dépôt du supplément de prospectus. Le produit net du placement a été affecté i) à la réalisation de certaines étapes des travaux de mise à l'échelle industrielle et de mise au point continue de la technologie de la Société ; ii) au soutien des premiers efforts commerciaux ; et iii) aux fins générales du fonds de roulement.

11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'IASB a publié les normes suivantes qui sont pertinentes, mais que la Société n'a pas encore adoptées : IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, IFRS 9, *Instruments financiers*, IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, IFRS 16, *Contrats de location* et IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. La Société évalue actuellement l'incidence que ces nouvelles normes ainsi que les normes modifiées auront sur ses états financiers consolidés.

Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur :

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 7, Tableau des flux de trésorerie. Les modifications visent à clarifier IAS 7 afin d'améliorer l'information fournie aux utilisateurs des états financiers sur les activités de financement d'une entité. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et l'adoption anticipée est permise.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications qui précisent comment comptabiliser certaines transactions réglées en trésorerie ainsi que les transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent la caractéristique de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale. Les sociétés doivent appliquer les modifications pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée afin d'améliorer les obligations d'information liées à la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications s'appliquaient initialement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Cependant, la norme IFRS 7 a depuis été modifiée afin d'élargir les obligations d'information à la transition d'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* à IFRS 9 (voir ci-dessous), en vigueur à compter de l'adoption d'IFRS 9 qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 *Instruments financiers* a été publiée par l'IASB en octobre 2010 et remplacera la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer

si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples directives d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers ont été reconduites sans modifications à IFRS 9. La nouvelle norme exige également une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. De nouvelles exigences représentant un nouveau modèle de comptabilité de couverture ont également été ajoutées à IFRS 9. La norme IFRS 9, qui doit être adoptée rétrospectivement, devrait s'appliquer obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'objectif de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* est de fournir un modèle unique et complet de comptabilisation du chiffre d'affaires pour tous les contrats avec les clients afin d'améliorer la comparabilité au sein des industries, entre secteurs et sur les marchés financiers. Cette norme renferme des principes que les entités devront appliquer pour comptabiliser les produits des activités ordinaires et déterminer le moment de la comptabilisation de ces produits. Selon le principe de base de cette norme, les entités devront comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services à leurs clients au montant correspondant à la contrepartie que les entités s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services. IFRS 15 s'adresse aux entités qui présentent leur information financière conformément aux IFRS et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 – *Contrats de location* qui remplace la norme précédente IAS 17 – *Contrats de location et les interprétations s'y rapportant*. IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise si la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* est également appliquée.

12. FACTEURS DE RISQUE ET INCERTITUDES

Les paragraphes suivants énumèrent les facteurs de risque et incertitudes pouvant avoir une incidence sur la Société et ses activités. Cette énumération n'est toutefois pas exhaustive puisque la Société exerce ses activités dans un environnement qui évolue rapidement, et de nouveaux facteurs de risque se profilent de temps à autre. La Société ne peut prédire ces facteurs de risque, ni évaluer l'impact, le cas échéant, de tels facteurs de risque ou incertitudes sur ses activités ou la mesure dans laquelle un facteur, ou une combinaison de facteurs, pourrait entraîner des écarts notables entre les résultats réels et ceux inscrits aux états financiers ou projetés dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne se fie pas, ni ne le devraient les actionnaires de la Société ou les acheteurs de titres de la Société, aux énoncés prospectifs pour prédire les résultats réels. Si l'un ou l'autre de ces risques devait se produire, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Dans un tel cas, le cours de l'action ordinaire pourrait diminuer, et les investisseurs pourraient perdre la totalité ou une partie de leur investissement.

Incertitude concernant les produits et historique des pertes antérieures

Fondée en 1997, CO₂ Solutions tarde à générer des produits importants provenant de la vente de sa technologie. Des investissements en recherche et développement dans le domaine de la capture enzymatique du carbone sont nécessaires afin de développer la technologie requise pour générer des produits futurs. Bien que la Société ait confiance en sa technologie, elle ne peut savoir avec une certitude

absolue si l'une de ses technologies sera commercialisée ni à quel moment elle le sera, le cas échéant. Il n'est pas certain qu'une application commerciale de sa technologie ou de ses services enzymatiques de capture du carbone puisse être produite ou être offerte à un coût raisonnable et commercialisée avec succès. De plus, la Société ne sait pas si les investissements dans l'une ou l'autre de ces technologies pourront être recouverts au moyen de contrats de licence ou de redevances futurs. Une partie de la technologie ou des procédés en voie de développement pourrait ne pas être disponible sur le marché pour encore quelques années à venir ou pourrait être interrompue de façon définitive. Même si CO₂ Solutions utilisait tous les moyens à sa disposition pour garantir la commercialisation de ses technologies, les produits dépendraient d'un ou de plusieurs facteurs, comme la capacité de CO₂ Solutions, ou de ses partenaires, à promouvoir cette technologie, en tenant compte de divers facteurs, notamment la performance de ses partenaires, la concurrence, l'acceptation de la technologie par la communauté industrielle et l'incidence des lois et règlements en matière d'environnement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Actuellement, les produits de CO₂ Solutions proviennent de relations existantes avec ses partenaires. CO₂ Solutions tire aussi des produits d'intérêts de ses investissements de fonds excédentaires. Il n'y a aucune assurance que l'un ou l'autre des collaborateurs actuels de la Société maintiendra son appui pour la recherche et développement de la technologie de CO₂ Solutions, ou qu'il le maintiendra au niveau actuel, et que CO₂ Solutions pourra développer de nouvelles relations et signer de nouvelles ententes de collaboration avec d'autres partenaires ou clients.

Dépendance à l'égard des partenaires et l'aide publique

La stratégie de CO₂ Solutions consiste à signer diverses ententes avec des collaborateurs commerciaux et à faire des demandes d'aide publique au niveau fédéral et provincial sous forme de subventions ou de prêts pour le développement et la commercialisation continus de sa technologie enzymatique de capture du carbone. À ce jour, CO₂ Solutions a conclu différents types d'ententes de collaboration pour la recherche et développement et la mise à l'échelle de sa technologie et a reçu une importante aide publique liée à des projets spécifiques. La Société prévoit également conclure d'autres ententes de collaboration en vue d'un développement et d'une commercialisation possibles de sa technologie avec d'autres entreprises, et de faire des demandes additionnelles pour de l'aide publique, en vertu desquelles la Société pourrait obtenir des fonds supplémentaires, y compris des paiements d'étape et des versements d'aide publique périodiques. Cependant, il n'y a aucune assurance que la Société pourra mettre en place de telles ententes de collaboration additionnelles, ou dans l'affirmative, qu'elle le pourra à des conditions lui convenant, ou que les ententes de collaboration actuelles ou futures seront fructueuses, et il n'y a aucune assurance que de l'aide publique future sera disponible. Dans l'éventualité où un partenaire ne réussirait pas à développer ou à commercialiser avec succès l'une ou l'autre des technologies dans laquelle CO₂ Solutions détient des droits, ou l'une ou l'autre des technologies des partenaires dans laquelle la Société détient des droits ou, si la Société n'est plus en mesure d'obtenir de l'aide publique additionnelle, les affaires de CO₂ Solutions, ses activités de recherche et de développement et ses activités de mise à l'échelle de sa technologie pourraient en être affectées défavorablement. De plus, si un partenaire ou un organisme de financement public décidait de ne pas poursuivre le financement d'un programme particulier, cela pourrait retarder ou arrêter le développement ou la commercialisation de la technologie de la Société. Par ailleurs, il n'y a aucune assurance que les partenaires n'adhéreront pas à d'autres technologies ou ne développeront pas d'autres produits de capture du carbone soit de leur propre initiative ou en collaboration avec d'autres, y compris des concurrents de la Société.

Législation gouvernementale dans le domaine de la capture du carbone

Étant donné que le développement du marché dans le domaine de la capture du carbone est lié de près aux changements dans la législation et la réglementation environnementales pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un manque d'efforts législatifs concertés de la part des principaux pays industrialisés pourrait nuire à la croissance de CO₂ Solutions.

Marché incertain

Une grande partie de la stratégie de la Société est fondée sur la conviction que l'application de sa technologie enzymatique de capture du carbone pour développer des produits sur les marchés qu'elle cible aura pour résultat la création de nouveaux produits ou d'applications techniques commercialement viables. Malgré l'estimation du marché potentiel de la Société pour la vente ou l'octroi de licences de sa technologie ou de ses produits, il n'y a aucune assurance que ces convictions se révéleront exactes, particulièrement en raison de la concurrence provenant de technologies nouvelles ou existantes de capture du carbone et de la viabilité commerciale non encore démontrée de la technologie ou des produits de la Société.

Acceptation du marché

Le procédé de développement de la technologie enzymatique de capture du carbone de la Société pourrait nécessiter quelques années de plus pour se perfectionner et être commercialisé, et d'ici là, étant donné la nature concurrentielle et dynamique de l'industrie de capture du carbone, il y a un risque qu'une technologie de ce type :

- ne soit pas commercialement économique ou commercialisable à un prix qui permettra à la Société d'atteindre la rentabilité ;
- ne soit pas commercialisée avec succès par CO₂ Solutions ou ses partenaires pour obtenir l'acceptation du marché ;
- ne soit pas appropriée par rapport aux technologies de capture du carbone existantes ou récemment développées et commercialisées par des tiers.

Le niveau d'acceptation du marché de la technologie développée par CO₂ Solutions ou ses partenaires, le cas échéant, dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris la confirmation et la démonstration auprès de la communauté de capture du carbone et environnementale de l'efficacité de la technologie enzymatique de capture du carbone de la Société et de son avantage potentiel par rapport aux autres technologies de capture du carbone. Il n'y a aucune assurance que les tiers dans la communauté de capture du carbone en général accepteront et utiliseront l'une ou l'autre des technologies qui pourraient être développées par la Société. Par ailleurs, au moment où les produits de la Société, le cas échéant, seront prêts à être commercialisés, ce que la Société croyait être le marché pour ces produits pourrait avoir changé. Toute estimation citée en référence dans les déclarations, les présentations ou la littérature de la Société quant au nombre de clients potentiels pour la technologie enzymatique de capture du carbone de la Société qui auraient exprimé de l'intérêt ou pourraient avoir été des candidats pour utiliser sa technologie spécifique pourrait ne pas refléter précisément le vrai marché ou l'acceptation du marché pour une telle technologie. L'échec de la Société ou de ses partenaires à lancer et à commercialiser la technologie enzymatique en développement de capture du carbone de CO₂ Solutions nuirait considérablement aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

Propriété intellectuelle et technologies

Le succès de CO₂ Solutions dépendra en partie de la capacité de la Société à obtenir des brevets ou des droits s'y rapportant pour protéger ses secrets de fabrication et exercer ses activités sans enfreindre les droits exclusifs de tiers. Bien que la Société possède déjà des brevets émis ou en instance pour la capture du carbone enzymatique ou détienne, par l'octroi de licences, des droits à certaines technologies de capture du carbone appartenant à des tiers, il n'y a aucune assurance que les brevets en instance seront octroyés ou que la Société développera d'autres technologies brevetables dans le futur. De plus, il n'y a aucune assurance qu'un brevet octroyé à la Société, ou pour lequel la Société possède une licence rendra la technologie de capture du carbone connexe plus concurrentielle, que des tiers ne contesteront pas la protection accordée par ces brevets, ou que les brevets de tiers ne seront pas préjudiciables aux activités commerciales de la Société.

Afin de protéger ou de faire respecter les droits de propriété intellectuelle détenus ou utilisés par la Société, CO₂ Solutions pourrait se voir dans l'obligation d'engager des procédures judiciaires contre des tiers. La Société pourrait aussi devoir se défendre contre des actions engagées contre elle ou contre des acheteurs ou utilisateurs de ses produits selon lesquelles tel produit ou tel procédé viole les droits de propriété intellectuelle de tiers. De façon générale, les procédures judiciaires qui se rapportent à la propriété intellectuelle sont coûteuses, très chronophages et détournent l'attention de la direction des autres questions d'affaires. Le coût de ces litiges pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société. De plus, si la Société ne gagne pas un procès pour violation de brevet intenté contre elle, elle pourrait être amenée à verser des sommes considérables et pourrait devoir arrêter l'activité de contrefaçon ou obtenir une licence pour utiliser la technologie brevetée. Il se pourrait que ces ententes de redevances ou de licence, s'il y a lieu, ne soient pas offertes à la Société, ou dans l'affirmative, qu'elles ne le soient pas à des conditions lui convenant. Dans l'éventualité du règlement favorable d'une action intentée contre la Société et dans l'éventualité où la Société ne pourrait pas obtenir de licence pour la technologie pertinente à des conditions acceptables, breveter une technologie de remplacement ou reprendre la conception de produits potentiels pour éviter tout risque de contrefaçon, cela pourrait nuire considérablement aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société. La perte de la protection conférée par un brevet pourrait entraîner une nouvelle concurrence pour la technologie actuelle et future de la Société, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les perspectives financières de la Société. Il n'y a aucune assurance que d'autres entreprises ne développeront pas de façon indépendante des produits similaires à ceux de CO₂ Solutions, qu'elles n'imiteront pas la technologie de CO₂ Solutions ou que les concurrents de la Société ne développeront pas de technologies conçues pour contourner les droits de propriété exclusifs de CO₂ Solutions. La Société pourrait aussi devoir obtenir des droits pour d'autres technologies appartenant à des tiers, mais il n'y a aucune assurance que ces technologies seront offertes à CO₂ Solutions, ou dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions lui convenant.

Recrutement et rétention de personnel clé

Le succès de CO₂ Solutions dépend en grande partie des membres de la direction de la Société de même que de la capacité de la Société à attirer et à retenir du personnel scientifique et de développement d'affaires extrêmement compétent. L'incapacité d'attirer de telles personnes, ou la perte potentielle de membres du personnel clés, pourrait compromettre le rythme et le succès des programmes de recherche et développement et de commercialisation de la technologie enzymatique de capture du carbone de la Société.

Volatilité du cours des actions

Le cours des titres en général a tendance à fluctuer. Cette volatilité pourrait empêcher les actionnaires de vendre leurs actions ordinaires à un prix avantageux. Des facteurs comme l'annonce d'innovations scientifiques ou technologiques, de nouveaux produits ou brevets, l'obtention de droits exclusifs par la Société ou d'autres entreprises, un changement dans la réglementation, les publications, les résultats financiers trimestriels, les préoccupations du public, les ventes futures d'actions ordinaires par la Société ou les actionnaires actuels, la concrétisation des risques décrits précédemment de même que beaucoup d'autres facteurs pourraient avoir des répercussions considérables sur le cours des actions ordinaires. En outre, le cours et le volume de négociation des titres sur les marchés boursiers, y compris la Bourse de croissance TSX, peuvent fluctuer considérablement. Ces fluctuations pourraient entraîner une volatilité des cours des titres sans rapport avec l'évolution des résultats d'exploitation des émetteurs ou disproportionnée par rapport à celle-ci. Ces grandes fluctuations sur le marché pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires pourrait baisser en raison d'émissions, par la Société, ou de ventes, par les actionnaires actuels de la Société, d'actions ordinaires sur le marché ou en raison de la perception que ces ventes pourraient avoir lieu. De plus, le fait que les actionnaires vendent des actions ordinaires pourrait compliquer la vente de titres par la Société, au moment et au prix qu'elle juge appropriés.

Concurrence

Il n'existe aucune garantie que d'autres personnes ne développeront pas, de façon indépendante, des produits similaires en les offrant à des coûts qui pourraient se rapprocher de ceux liés à la technologie de la Société, ou que d'autres concurrents ne développeront pas une technologie conçue pour contourner les brevets émis ou en instance de la Société. Dans l'avenir, la Société pourrait également devoir obtenir les droits pour d'autres technologies appartenant à des tiers, mais il n'y a aucune assurance que ces technologies seront offertes à la Société ou dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions lui convenant. Enfin, la perte de la protection conférée par un brevet pourrait entraîner une nouvelle concurrence pour les offres actuelles et futures de la Société en matière de technologie. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les perspectives financières de la Société.

Conjoncture politique et économique mondiale

Les difficultés liées aux conditions du marché et à la conjoncture économique et politique à l'échelle mondiale qui perdurent dans la plupart des économies importantes de même que les inquiétudes concernant l'impact d'une éventuelle récession généralisée et de longue durée, les coûts de l'énergie, les problèmes géopolitiques, la disponibilité et le coût de crédit ont eu pour effet d'accroître la volatilité du marché et de diminuer les attentes pour les économies de l'Ouest et émergentes. Malgré les diverses mesures instaurées par les États-Unis, le Canada et les autres gouvernements étrangers, les inquiétudes au sujet de la situation générale des marchés financiers, des instruments financiers, des banques, des banques d'investissement, des compagnies d'assurance et d'autres institutions financières ont fait en sorte que les marchés financiers se sont détériorés et ont provoqué une baisse importante des marchés boursiers. Par ailleurs, les indicateurs économiques généraux pourraient se détériorer, y compris une perte de confiance des consommateurs, la hausse du taux de chômage, le ralentissement de la croissance économique ainsi que les incertitudes liées aux bénéfices des entreprises. Ces perturbations sur les

marchés des capitaux en général peuvent avoir une incidence défavorable importante sur de nombreuses sociétés et institutions financières et peuvent restreindre l'accès aux capitaux et au crédit pour beaucoup de sociétés.

En raison de ces perturbations, il pourrait notamment être plus difficile pour la Société ou ses partenaires d'obtenir des capitaux ou du financement pour leurs activités ou encore accroître le coût de l'obtention de ces capitaux. Ces facteurs pourraient entraîner une baisse des dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi qu'une diminution correspondante des dépenses mondiales en infrastructures. Par ailleurs, ces éléments pourraient amener la Société ou ses partenaires et les gouvernements à réduire leurs activités ou à réévaluer leurs programmes et leurs dépenses en matière de développement. La Société pourrait se voir dans l'impossibilité d'accéder à des capitaux supplémentaires ou, dans l'affirmative, elle risquerait de ne pouvoir le faire à des conditions lui convenant. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation futurs de la Société sur ces marchés nationaux, sa capacité à attirer des partenaires ainsi que sa capacité à commercialiser avec succès sa technologie enzymatique de capture du carbone.

Taux de change

De temps à autre, selon la provenance des contrats et ententes, une portion des encaissements de la Société est libellée en dollars US ou en euros alors que ses charges d'exploitation sont habituellement payées en dollars canadiens, en dollars US ou en euros. Les fluctuations du taux de change entre le dollar US, l'euro et le dollar canadien pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation de CO₂ Solutions. Actuellement, la Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de change, cependant elle pourrait considérer le faire dans le futur.

Dividendes

Jusqu'à présent, la Société n'a versé aucun dividende en trésorerie sur ses actions ordinaires et prévoit conserver son encaisse et ses bénéfices futurs, le cas échéant, pour financer la croissance de ses activités de développement. Par ailleurs, les modalités de toute convention d'emprunt ou facilité de crédit pourraient empêcher la Société de verser des dividendes.

Dilution

Dans le futur, la Société pourrait envisager d'émettre des titres de créance ou des titres de capitaux propres convertibles, qui pourraient avoir priorité sur les actions ordinaires, dans le but de financer des acquisitions ou des investissements potentiels, ou pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. En vertu des statuts constitutifs de la Société, CO₂ Solutions dispose d'un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées pouvant être émises. Selon la loi en vigueur, l'émission d'actions par la Société ne nécessite pas l'approbation des actionnaires. Si la Société émettait des titres de créance ou des titres de capitaux propres convertibles pour obtenir du financement supplémentaire, ses actionnaires actuels pourraient connaître une dilution de leur participation, et cette nouvelle émission de titres de créance convertibles ou de titres de capitaux propres pourrait comporter des avantages en matière de droits, priorités et privilèges par rapport à ceux détenus par les actionnaires actuels de la Société. La Société ne peut prédire le nombre futur d'émissions de titres ou le niveau de dilution futur. Si la Société contracte des dettes, elle pourrait accroître son ratio d'endettement par rapport à ses bénéfices ou à ses capitaux propres, l'obligeant ainsi à payer des intérêts.

Crédits d'impôt

La Société a droit à des crédits d'impôt pour la recherche et le développement à l'égard des dépenses engagées pour la recherche scientifique et le développement expérimental liés à la capture du carbone enzymatique. Il existe un risque qu'un organisme du gouvernement fédéral ou provincial en vienne à conclure : (i) qu'une partie ou la totalité des dépenses n'ont pas été engagées pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (ii) que le taux applicable à un crédit en particulier diffère du taux réclamé par la Société, et (iii) que l'entité liée ne respecte pas les critères spécifiés pour des crédits d'impôt remboursables, et par conséquent, l'organisme gouvernemental pourrait réduire le montant de ces crédits ou rejeter les réclamations de crédits, y compris les crédits remboursables déjà émis.

Liquidité et continuité d'exploitation

Voir section 6.5 ci-dessus.

13. COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES

Au 30 juin 2017, la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de la Société en matière de communication de l'information ont fait l'objet d'une évaluation, conformément aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Suite à cette évaluation le président et chef de la direction ainsi que le vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

De plus, au 30 juin 2017, une évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière, conformément aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés conformément aux IFRS. À la lumière de cette évaluation, le président et chef de la direction ainsi que le vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces. Ces évaluations ont été effectuées selon les critères établis dans le Rapport de *Internal Control over Financial Reporting – Guidance for Smaller Public Companies* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la Commission Treadway, un modèle de contrôle reconnu, et conformément aux exigences du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Tous les systèmes de contrôle, peu importe la qualité de leur conception, comportent des limites inhérentes, y compris la possibilité d'une erreur humaine et de manœuvres visant à contourner ou à éviter l'application de ces contrôles et procédures. En conséquence, il n'y a aucune certitude que les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société permettront de prévenir toute erreur ou fraude. Il n'est survenu aucun changement concernant les contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière.

14. AUDITEUR

L'auditeur indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r. l./s.e. n.c. r. l., a audité les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2017 et a exprimé son opinion sur ces derniers.

15. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET CONTINUE

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 25 octobre 2017. Des renseignements supplémentaires concernant la Société, y compris la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2017, sont offerts sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com.

Au nom de la direction,

[signé] Jérémie Lavoie

Jérémie Lavoie, CPA, CA
Vice-président, Finances
et chef de la direction financière

[signé] Evan Price

Evan Price
Président et chef de la direction

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et les autres informations financières de CO₂ Solutions inc. contenus dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été revus et approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière « IFRS ». Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements des effets attendus provenant des transactions et des événements courants. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers consolidés et le rapport de gestion sont présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société maintient des systèmes de contrôle interne et de contrôle administratif conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la protection des actifs de la Société.

La direction reconnaît sa responsabilité dans la gestion des affaires de la Société conformément aux exigences des lois et normes en vigueur et des principes comptables reconnus, en plus de maintenir des normes de conduite appropriées dans ses activités.

Le Conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité d'audit, qui est composé exclusivement d'administrateurs possédant des compétences financières et qui ne sont pas membres de l'équipe de direction de CO₂ Solutions inc.

Les fonctions de ce comité consistent à examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation par le Conseil d'administration, et à examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information ainsi que tout autre aspect relatif à la comptabilité de la Société et au département des finances. Pour ce faire, le comité d'audit tient des réunions régulières avec les auditeurs externes, avec ou sans la présence de la direction de la Société, afin de revoir leur plan d'audit et de discuter des résultats de leurs travaux.

Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers, S.E.N.C.R.L., auditeur externe, conformément aux Normes internationales d'information financière « IFRS » pour le compte des actionnaires. L'auditeur externe a librement et pleinement accès au comité d'audit pour discuter de l'audit et des questions connexes.

Au nom de la direction,

[Signé] Evan Price

Evan Price
Président et chef de la direction

[Signé] Jérémie Lavoie

Jérémie Lavoie, CPA, CA
Vice-président principal, Finances et
chef de la direction financière

Le 25 octobre 2017



Le 24 octobre 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de CO₂ Solutions inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CO₂ Solutions inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2017 et 2016 et les états consolidés des variations des capitaux propres et du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

*Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 1700, Québec (Québec) Canada G1V 5C2
T: +1 418 522-7001, F: +1 418 522-5663*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CO₂ Solutions inc. aux 30 juin 2017 et 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Paragraphe d'observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui décrit les questions et les situations qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de CO₂ Solutions inc. à poursuivre son exploitation.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121191

CO₂ Solutions inc.

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 30 juin 2016 \$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 028 147	874 309
Débiteurs (note 6)	180 992	595 690
Crédits d'impôt à recevoir	224 139	624 090
Stocks	156 535	164 599
Charges payées d'avance	345 788	107 445
	3 935 601	2 366 133
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (note 7)	133 015	147 162
Brevets (note 8)	1 151 502	866 867
	5 220 118	3 380 162
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer	1 711 265	1 192 304
Subventions différées (note 9)	4 021 410	-
Prêts à terme (note 10)	940 097	743 900
Portion à court terme des débetures convertibles (note 13)	540 552	-
Portion à court terme d'une contribution remboursable (note 11)	1 961	-
	7 215 285	1 936 204
Passif non courant		
Contributions remboursables (note 11)	452 765	429 701
Crédits différés (note 12)	11 691	14 872
Débetures convertibles (note 13)	-	1 003 459
	7 679 741	3 384 236
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 14)	28 534 756	26 526 879
Options d'achat d'actions (note 15)	555 933	417 661
Unités d'action incessibles et différées (note 16)	108 472	139 259
Unités de courtier (note 14)	10 896	108 962
Bons de souscription (note 14)	2 150 259	2 049 245
Surplus d'apport	4 199 328	4 181 719
Déficit	(38 019 267)	(33 427 799)
	(2 459 623)	(4 074)
	5 220 118	3 380 162

Base d'établissement et continuité d'exploitation (note 2)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

[signé] Evan Price

Evan Price
Administrateur

[signé] Glenn Kelly

Glenn Kelly
Administrateur

CO₂ Solutions inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	Capital social \$	Options d'achat d'actions \$	Unités d'action incessibles et différées \$	Unités de courtier \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} juillet 2016	26 526 879	417 661	139 259	108 962	2 049 245	4 181 719	(33 427 799)	(4 074)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	214 562	203 468	-	-	-	-	418 030
Options d'achat d'actions échues (note 15)	-	(17 609)	-	-	-	17 609	-	-
Options d'achat d'actions annulées (note 15)	-	(253)	-	-	-	-	-	(253)
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions (notes 14 et 15)	141 822	(58 428)	-	-	-	-	-	83 394
Émission d'actions suite à aux octrois d'unités d'action incessibles de mai et octobre 2016 (notes 14 et 16)	234 255	-	(234 255)	-	-	-	-	-
Émission d'actions suite à la conversion de débentures convertibles (notes 13 et 14)	531 178	-	-	-	-	-	-	531 178
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription (note 14)	425 930	-	-	-	(103 113)	-	-	322 817
Émissions d'actions en règlement de dettes (note 14)	440 387	-	-	-	-	-	-	440 387
Émission d'actions et attribution de bons de souscription suite à l'exercice des unités de courtier (note 14)	236 213	-	-	(98 066)	4 390	-	-	142 537
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une convention de prêt (notes 10 et 14)	-	-	-	-	89 349	-	-	89 349
Attribution de bons de souscription dans le cadre de règlements de dettes (note 14)	-	-	-	-	104 123	-	-	104 123
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	(1 908)	-	-	-	(8 255)	-	-	(10 163)
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une entente de collaboration (note 14)	-	-	-	-	14 520	-	-	14 520
Perte et perte globale pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(4 591 468)	(4 591 468)
Solde au 30 juin 2017	28 534 756	555 933	108 472	10 896	2 150 259	4 199 328	(38 019 267)	(2 459 623)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CO₂ Solutions inc.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)

Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	Capital social	Options d'achat d'actions	Unités d'action inaccessibles et différées	Unités de courtier	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2015	24 600 812	393 750	-	108 962	2 206 036	4 163 450	(28 463 270)	3 009 740
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	146 029	139 259	-	-	-	-	285 288
Options d'achat d'actions échues	-	(8 893)	-	-	-	8 893	-	-
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription	825 816	-	-	-	(137 636)	-	-	688 180
Émissions d'actions en règlement de dettes de juillet 2015 et janvier 2016	119 000	-	-	-	-	-	-	119 000
Attribution de bons de souscription lors du financement public clôturé en décembre 2015 et janvier 2016	-	-	-	-	47 809	-	-	47 809
Émission d'actions de mars 2016 en paiement d'intérêts sur les débetures convertibles	39 450	-	-	-	-	-	-	39 450
Émission d'actions suite à la conversion de débetures convertibles	699 478	-	-	-	-	-	-	699 478
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	261 605	(113 225)	-	-	-	-	-	148 380
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une entente de collaboration	-	-	-	-	12 220	-	-	12 220
Bons de souscription échus	-	-	-	-	(9 376)	9 376	-	-
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	(19 282)	-	-	-	(69 808)	-	-	(89 090)
Perte et perte globale pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(4 964 529)	(4 964 529)
Solde au 30 juin 2016	26 526 879	417 661	139 259	108 962	2 049 245	4 181 719	(33 427 799)	(4 074)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CO₂ Solutions inc.
États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Produits		
Vente d'enzymes	<u>49 028</u>	<u>-</u>
Coûts et charges d'exploitation		
Frais de recherche et de développement, montant net (note 19 a))	1 251 258	1 889 850
Frais de développement des affaires (note 19 b))	651 242	1 014 504
Frais généraux et administratifs (note 19 c))	2 226 027	2 038 636
Frais financiers nets (note 19 d))	<u>511 969</u>	<u>21 539</u>
	<u>4 640 496</u>	<u>4 964 529</u>
Perte et perte globale pour l'exercice (note 19)	<u>4 591 468</u>	<u>4 964 529</u>
Perte de base et diluée par action (note 17)	<u>0,03</u>	<u>0,04</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés et la note 19 fournit des informations supplémentaires sur la perte et la perte globale.

CO₂ Solutions inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte et perte globale pour l'exercice	(4 591 468)	(4 964 529)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements	418 702	305 673
Attribution de bons de souscription relative à une entente de collaboration (note 14)	14 520	12 220
Charge d'intérêts sur contributions remboursables (note 11)	25 025	14 829
Charge de désactualisation des débetures convertibles (note 13)	189 176	118 461
Charge de désactualisation d'un prêt à terme (note 10)	35 850	-
Intérêts et frais ajoutés aux prêts à terme (note 10)	89 537	-
Variation de la juste valeur des dérivés (note 13)	(120 905)	(203 120)
Charge de rémunération fondée sur des actions	417 777	285 288
Profit sur contribution remboursable (note 11)	-	(123 263)
	(3 521 786)	(4 554 441)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	414 698	136 632
Crédits d'impôt à recevoir	399 951	(24 266)
Stocks	8 064	133 693
Charges payées d'avance	(238 343)	(88 931)
Créditeurs et charges à payer	663 471	(443 629)
Subventions différées	4 021 410	-
	5 269 251	(286 501)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 747 465	(4 840 942)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(20 788)	(29 546)
Montants capitalisés dans les brevets (note 8)	(271 583)	(189 092)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(292 371)	(218 638)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Prêts à terme encaissés, net des frais d'émission (note 10)	1 284 340	743 900
Remboursement de prêts à terme (note 10)	(1 124 181)	-
Produit de l'émission de débetures convertibles	-	2 195 000
Frais de transaction dans le cadre du placement public clôturé le 31 décembre 2015 et le 29 janvier 2016	-	(359 596)
Contribution remboursable encaissée	-	180 682
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription (note 14)	322 817	688 180
Émission d'actions et attribution de bons de souscription suite à l'exercice d'unités de courtier (note 14)	142 537	-
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions (notes 14 et 15)	83 394	148 380
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	(10 163)	(89 090)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	698 744	3 507 456
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 153 838	(1 552 124)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	874 309	2 426 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 028 147	874 309
Produits d'intérêts reçus	9 089	13 450
Frais d'intérêts payés	117 750	125 845
Créditeurs et charges à payer incluant les intérêts réglés par l'émission d'actions (notes 13 et 14)	40 387	158 450
Acquisition de propriété intellectuelle réglée par l'émission d'actions (note 14)	400 000	-
Attribution de bons de souscription au courtier dans le cadre du placement public clôturé le 31 décembre 2015 et le 29 janvier 2016 (note 13)	-	47 809
Émission d'actions suite à la conversion de débetures convertibles (notes 13 et 14)	531 178	699 478
Créditeurs et charges à payer réglés par l'émission de bons de souscription (notes 13 et 14)	104 123	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CO₂ Solutions inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

CO₂ Solutions inc. (la « Société »), constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et désormais régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), est une entreprise de haute technologie œuvrant dans le domaine de la capture et de la gestion du dioxyde de carbone (CO₂). Plus particulièrement, la Société vise actuellement la commercialisation d'une technologie habilitante basée sur une enzyme pour la capture efficace du CO₂ émis par les centrales thermiques à combustibles fossiles et autres grands émetteurs de CO₂. La Société a l'intention de poursuivre ses efforts de recherche et développement et de commercialisation. Les activités de la Société sont exposées à tous les risques inhérents liés à l'exploitation d'une compagnie émergente de haute technologie, tels que compléter avec succès ses activités de recherche et développement, négocier des ententes de collaboration, obtenir l'aide publique et le financement nécessaires et commercialiser sa technologie enzymatique. La Société est constituée en société par actions et domiciliée au Canada, et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX-V sous le symbole CST.

Le siège social de la Société est situé au 2300, rue Jean-Perrin, Québec (Québec), Canada, G2C 1T9.

2- BASE D'ÉTABLISSEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

La préparation des états financiers conformément aux IFRS fait appel à des estimations comptables critiques. Elle requiert également de la direction qu'elle exerce son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. La note 5 traite des secteurs comportant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour la compréhension des états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 24 octobre 2017.

En plus de la mention ci-haut, ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à hypothèse de continuité, qui envisage la réalisation des actifs et du règlement des passifs dans le cours normal des affaires à leur échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations disponibles à propos de l'avenir, ce qui est au moins, mais sans s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de la période de présentation.

Au 30 juin 2017, la Société a un déficit accumulé de 38 019 267 \$ comparativement à 33 427 799 \$ au 30 juin 2016. En plus des besoins en fonds de roulement, la Société doit assurer un financement suffisant pour répondre à ses engagements de dépenses d'investissement et d'exploitation liés à ses projets de recherche et de développement ainsi que ses frais généraux et ses dépenses administratives. Au 30 juin 2017, la Société présente un fonds de roulement déficitaire de 3 279 684 \$ comparativement à un surplus en fonds de roulement de 429 929 \$ à la même période l'année précédente. Le fonds de roulement déficitaire (surplus) comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 3 028 147 \$ (874 309 \$ en 2016) et des subventions différées de 4 021 410 \$ (néant en 2016). Au 30 juin 2017, la direction estime que ces fonds actuels à eux seuls ne seraient pas suffisants pour permettre à la Société de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois. En conséquence, la direction a l'intention de lever des capitaux à travers d'importants investisseurs, de placements privés, de marchés publics ainsi que de subventions, qui, combinés avec le fonds de roulement actuel,

permettraient à la Société de répondre à ses besoins de financement pour l'année financière 2017-2018.

De part des événements actuels et des négociations avec des partenaires financiers potentiels et les organismes provinciaux et fédéraux, la direction de la Société cherche activement à réunir les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins de financement. Toutefois, rien ne garantit que les plans de la direction ou les négociations en cours soient fructueux.

Bien que la Société est sûre qu'elle sera en mesure de mobiliser les capitaux suffisants pour poursuivre ses activités comme elle l'a fait au cours des années précédentes, jusqu'à ce que le financement, à des conditions acceptables pour la Société, puisse être confirmé ou que des négociations avec des partenaires financiers potentiels soient conclues avec succès, la Société pourrait devoir prendre des mesures pour limiter les projets en cours et le travail de développement et réduire ses coûts de fonctionnement.

En conséquence, ces conditions ont donné lieu à une incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations avec une hypothèse de continuité et, donc, la pertinence de l'utilisation de la norme IFRS applicable à hypothèse de continuité, comme décrit dans le paragraphe suivant.

Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait se trouver devant l'obligation de limiter l'évolution des projets de recherche et de développement, de réduire ses coûts d'exploitation ou de prendre toute autre mesure jugée appropriée. Dans le cas où la Société se verrait dans l'obligation de cesser ses activités, les sommes réalisées pour les actifs pourraient être moindres que les montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

Ces états financiers consolidés ne tiennent pas compte de l'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs, des charges et du classement des postes de l'état consolidé de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

3- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique.

Consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société ainsi que ceux de CO₂ Solution Technologies inc., 9157-4400 Québec inc., 9157-4426 Québec inc., 9157-4475 Québec inc. et Fiducie Financière CO₂ Solution. Tous les comptes et transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Informations sectorielles

La Société est structurée selon un seul secteur d'exploitation. Ce secteur d'exploitation isolable unique tire des revenus de la vente de données et de procédés de même que de la prestation de services liés à la gestion et à l'élimination du CO₂ par le biais d'une technologie basée sur la transformation enzymatique.

La Société tire ses revenus principalement de clients situés au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ses immobilisations corporelles et incorporelles sont situées au Canada.

Instruments financiers

Les normes requièrent que les actifs financiers et les passifs financiers, incluant les instruments financiers dérivés, soient initialement évalués à la juste valeur. Suite à l'évaluation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués selon leur classement : à la juste valeur par le biais du résultat net, placements disponibles à la vente, et prêts et créances ou passifs financiers au coût amorti.

La Société n'a aucun instrument financier disponible à la vente.

Prêts et créances - Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué d'une provision pour pertes de valeur. Les prêts et créances de la Société incluent la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

Passifs financiers au coût amorti – Les passifs financiers incluent les créditeurs et charges à payer, la contribution remboursable et les débentures convertibles. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au montant à payer moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés. Ultérieurement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze mois suivant la date de clôture. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant. Les frais de transactions sont différés s'ils sont encourus dans l'exercice financier précédant l'émission des passifs financiers.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net - Cette catégorie comprend l'option de conversion et le montant compensatoire liés aux débentures convertibles (voir note 13), qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale estimative et ultérieurement ramené à la juste valeur. Les profits ou pertes sont inscrits aux États consolidés du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de la valeur de la façon suivante :

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes subséquentes si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme auprès d'une banque, et les soldes bancaires.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués d'enzymes, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend tous les coûts liés à l'acquisition, tels que le coût de fabrication de l'enzyme en sous-traitance, le prix d'achat, les frais de transport et de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des fournitures. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits du prix d'achat, le cas échéant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans les États consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimative de la façon suivante :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux ou période</u>
Équipement et aménagement du laboratoire	Solde dégressif	20 %
Équipement de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

Brevets

Les brevets résultant de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisés si, et seulement si, ceux-ci répondent à certains critères. Lorsque ces critères sont respectés, les frais de développement connexes sont capitalisés. Selon les activités courantes de la Société, les brevets admissibles à la capitalisation sont constatés uniquement lorsque le développement sous-jacent a atteint le stade du processus d'octroi du brevet, et de façon générale, les montants à capitaliser comprennent uniquement les honoraires professionnels et les frais de dépôt payés pour obtenir ces brevets. Les dépenses générées à l'interne ou les coûts attribuables à la phase de développement ne sont pas inclus dans l'évaluation d'un brevet puisque le travail de recherche effectué par les employés de la Société affectés à la recherche et au développement est complété bien avant qu'une demande de brevet ne soit déposée (c'est-à-dire qu'il ne respecte pas les critères susmentionnés).

Voici les critères à considérer pour déterminer si une immobilisation incorporelle peut être capitalisée :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La démonstration, entre autres choses, de l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les brevets, obtenus ou en instance, sont comptabilisés au coût et sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans, cette durée correspondant à la période de validité des brevets réguliers et sur 10 ans pour les brevets d'utilité modèle. Ces périodes de 20 et 10 ans débutent à la date du dépôt initial du brevet.

Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles non financières (brevets) font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif de l'UGT concerné). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

La Société évalue les pertes de valeur qui pourraient faire l'objet de reprises lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

Frais de recherche et de développement

Les frais liés aux activités de recherche et de développement sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement répondant aux critères de capitalisation sont reportés et amortis. Aux 30 juin 2017 et 2016, aucuns frais de développement n'avaient été reportés ou capitalisés à l'exception de ceux autrement définis pour les brevets, tel que mentionné précédemment.

Capital social, bons de souscription, options de conversion et unités de courtier

Le capital social, les bons de souscription, les options de conversion et les unités de courtier sont classés dans les capitaux propres, à moins qu'ils ne répondent aux critères d'un passif financier. Le produit d'un financement par actions est réparti entre les actions ordinaires, les bons de souscription, les options de conversion et les unités de courtier selon la juste valeur relative de chaque instrument à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes et la méthode de distribution binomiale.

Frais d'émission d'actions et de bons de souscription

Les frais d'émission d'actions sont portés en diminution du capital social. Les frais d'émission des bons de souscription sont portés en diminution des bons de souscription.

Crédits d'impôt pour la recherche et le développement

La Société a droit à des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (les crédits d'impôt RS&DE) accordés par le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement de la province de Québec.

Les crédits d'impôt RS&DE sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des charges ou des dépenses en immobilisations correspondantes dans l'exercice au cours duquel ces charges ou ces dépenses en immobilisations sont engagées, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que le crédit d'impôt sera obtenu.

Les flux de trésorerie liés aux crédits d'impôt RS&DE reçus ou à recevoir sont classés en tant qu'activités d'exploitation à moins qu'ils ne soient liés à des dépenses en immobilisations, auquel cas ils sont classés comme activités d'investissement.

Aide publique

La Société a reçu un montant important de financement du gouvernement canadien fédéral et du gouvernement provincial par le biais de subventions spécifiques liées à des projets précis préalablement approuvés. Ces subventions sont comptabilisées selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les subventions sont comptabilisées en réduction des charges ou des dépenses en immobilisations correspondantes dans l'exercice au cours duquel ces charges ou ces dépenses en immobilisations sont engagées, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera obtenue.

Lorsqu'une subvention est reçue et que les dépenses correspondantes à cette subvention n'ont pas encore été engagées, la subvention est comptabilisée à titre de subvention différée jusqu'à ce que les dépenses correspondantes soient engagées (voir note 9).

Les flux de trésorerie liés aux subventions reçues sont classés en tant qu'activités d'exploitation à moins qu'ils ne soient liés à des dépenses en immobilisations, auquel cas ils sont classés comme activités d'investissement.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres; en pareils cas, l'impôt est aussi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

a) Impôt exigible

Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période antérieure ou courante sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les taux d'impôt utilisés pour établir ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans la juridiction fiscale où la Société et ses filiales génèrent un bénéfice imposable ou subissent une perte fiscale.

b) Impôt différé

La Société comptabilise l'impôt différé en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des différences temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et du report de pertes fiscales et de déductions inutilisées, au moyen des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés pour les périodes au cours desquelles les actifs d'impôt seront réalisés ou les passifs d'impôt seront réglés. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable qu'ils seront recouverts. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils sont générés par la comptabilisation initiale du goodwill; ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant dans les États consolidés de la situation financière.

Conversion des monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant également la monnaie fonctionnelle de la Société et de toutes ses filiales.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change en vigueur à la date des transactions. En général, les écarts de change découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion, aux cours de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et des passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle de l'établissement, sont comptabilisés aux États consolidés du résultat global.

Avantages sociaux futurs

La Société a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations définies. L'engagement de la Société est limité à la cotisation qu'elle est tenue de verser selon les dispositions du régime, soit une contribution égale à celle de l'employé jusqu'à concurrence de 2 % du salaire brut. La charge de retraite est constatée dans les États consolidés du résultat global de l'exercice au cours duquel les sommes deviennent exigibles.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société proviennent de la vente d'enzymes, de contrats de recherche, de la conception, du développement et de la mise en marché de services et de données liés à la gestion et à l'élimination du CO₂.

La nature des activités de la Société est telle que plusieurs des transactions, desquelles elle tire des produits des activités ordinaires, comportent plusieurs étapes. En effet, les contrats générateurs de produits de la Société peuvent comprendre plusieurs composantes, dont la réalisation survient à différents moments. La Société est également partie à des ententes qui requièrent des paiements forfaitaires uniques et des paiements d'étape, lesquels peuvent devoir être versés sur une longue période. Ces ententes peuvent aussi prévoir des obligations futures. Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que lorsque, de l'avis de la direction, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété ont été transférés ou que les obligations prévues ont été remplies. Ainsi, dans le cas de certaines transactions, des entrées de trésorerie peuvent être initialement comptabilisées à titre de produits différés, puis être comptabilisées aux résultats au cours de périodes ultérieures, une fois que toutes les conditions précisées dans l'entente ont été remplies.

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de recherche lorsque les activités de recherche prévues au contrat sont complétées, le montant du contrat est fixe et le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société conclut certains accords de recherche et de développement comportant plusieurs volets. Ces accords sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque la prestation fournie a une valeur en soi et qu'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur des prestations non fournies. Lorsque les accords ne peuvent être divisés en plus d'une unité de comptabilisation distincte, les accords sont considérés comme des accords comportant une seule prestation. Les produits liés à chaque unité de comptabilisation ou à chaque accord comportant une seule prestation sont comptabilisés conformément aux politiques de comptabilisation des produits des activités ordinaires de la Société, comme il est décrit précédemment. Lorsque les critères de comptabilisation ne sont pas respectés, les produits différés sont comptabilisés à la hauteur des montants reçus.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Perte par action

La perte de base par action ordinaire est calculée en divisant la perte par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte diluée par action est calculée en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les actions ordinaires, les options d'achat d'actions, les unités d'action incessibles, les options de conversion, les unités de courtier et les bons de souscription étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions pour les options d'achat d'actions, les options de conversion, les unités d'action incessibles, les unités de courtier et les bons de souscription permet de déterminer l'effet de dilution.

Rémunération fondée sur des actions

La Société attribue des options d'achat d'actions et des unités d'action incessibles et différées à certains employés, dirigeants et administrateurs. Chaque attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et vient accroître le poste options d'achat d'actions et le poste d'unités d'action incessibles et différées dans les capitaux propres. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

L'effet de toute condition de service est exclu du calcul de la juste valeur. La trésorerie reçue en contrepartie de l'émission d'actions à l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la charge de rémunération correspondante, le cas échéant, sont portées au crédit du capital social (à la valeur nominale), déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, s'il en est.

4- NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'IASB a publié les normes suivantes qui sont pertinentes, mais que la Société n'a pas encore adoptées : IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 9, *Instruments financiers*, IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, IFRS 16, *Contrats de location* et IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. La Société évalue actuellement l'incidence que ces nouvelles normes ainsi que les normes modifiées auront sur ses états financiers consolidés.

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur :

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Les modifications visent à clarifier IAS 7 afin d'améliorer l'information fournie aux utilisateurs des états financiers sur les activités de financement d'une entité. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'adoption anticipée est permise.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications qui précisent comment comptabiliser certaines transactions réglées en trésorerie ainsi que les transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent la caractéristique de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale. Les sociétés doivent appliquer les modifications pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée afin d'améliorer les obligations d'information liées à la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications s'appliquaient initialement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Cependant, la norme IFRS 7 a depuis été modifiée afin d'élargir les obligations d'information à la transition d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* à IFRS 9 (voir ci-dessous), en vigueur à compter de l'adoption d'IFRS 9 qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* a été publiée par l'IASB en octobre 2010 et remplacera la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples directives d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers ont été reconduites sans modifications à IFRS 9. La nouvelle norme exige également une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. De nouvelles exigences représentant un nouveau modèle de comptabilité de couverture ont également été ajoutées à IFRS 9. La norme IFRS 9, qui doit être adoptée rétrospectivement, devrait s'appliquer obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'objectif de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* est de fournir un modèle unique et complet de comptabilisation du chiffre d'affaires pour tous les contrats avec les clients afin d'améliorer la comparabilité au sein des industries, entre les secteurs et sur les marchés financiers. Cette norme renferme des principes que les entités devront appliquer pour comptabiliser les produits des activités ordinaires et déterminer le moment de la comptabilisation de ces produits. Selon le principe de base de cette norme, les entités devront comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services à leurs clients au montant correspondant à la contrepartie que les entités s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services. IFRS 15 s'adresse aux entités qui présentent leur information financière conformément aux IFRS et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* qui remplace la norme précédente IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise si la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* est également appliquée.

5- JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les jugements qui suivent sont ceux à l'égard desquels il existe un risque important qu'ils donnent lieu à des ajustements significatifs aux états financiers consolidés de la Société.

Des jugements significatifs doivent généralement être formulés aux fins du calcul des produits des activités ordinaires de même qu'aux fins de la détermination de l'aide gouvernementale et des crédits d'impôt et des pertes de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (principalement les brevets). Les jugements sont fondés sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces jugements.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La nature des activités de la Société est telle que plusieurs des transactions desquelles elle tire des produits des activités ordinaires comportent plusieurs étapes. En effet, les contrats générateurs de produits, s'il y a lieu, de la Société peuvent comprendre plusieurs composantes, dont la réalisation survient à différents moments. La Société est également partie à des ententes qui requièrent des paiements forfaitaires uniques et des paiements d'étape, lesquels peuvent devoir être versés sur une longue période. Ces ententes peuvent aussi prévoir des obligations futures. Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que lorsque, de l'avis de la direction, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété ont été transférés ou que les obligations prévues ont été remplies. Ainsi, dans le cas de certaines transactions, des entrées de trésorerie peuvent être initialement comptabilisées à titre de produits différés, puis être comptabilisées aux résultats au cours de périodes ultérieures, une fois que toutes les conditions précisées dans l'entente ont été remplies. Aux fins de la comptabilisation des montants et des obligations, la direction fonde principalement son jugement sur les clauses contractuelles des ententes. Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016, aucun produit différé ni aucune obligation future n'ont été inscrits relativement aux produits des activités ordinaires comptabilisés. De plus, aucun paiement n'est remboursable selon les clauses contractuelles des ententes. Les montants facturés, s'il y a lieu, sont établis d'après les ententes en ce qui concerne les obligations prescrites, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés en conséquence.

Aide publique et crédits d'impôt

La Société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt (RS&DE) et de subventions pour la recherche. Le montant de cette aide publique est porté en réduction des dépenses correspondantes et du coût de l'actif acquis. Les crédits d'impôt sont fondés sur les frais de recherche et de développement admissibles, lesquels comprennent les frais directs et indirects, ainsi qu'un montant raisonnable de frais généraux. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des conditions des ententes connexes. L'aide publique est comptabilisée lorsque, selon le jugement de la direction, il existe une assurance raisonnable que la Société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

Dépréciation d'actifs à durée d'utilité déterminée

Tous les actifs, incluant les immobilisations incorporelles [principalement les brevets (voir la note 3)], sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. S'il existe, selon le jugement de la direction, un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Des facteurs comme une modification de l'utilisation prévue d'une unité de production ou de pièces d'équipement de laboratoire, ou encore la présence ou l'absence d'une désuétude technique, pourraient entraîner une réduction de la durée d'utilité des actifs ou donner lieu à une perte de valeur. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La direction a déterminé qu'aucune dépréciation n'était nécessaire au 30 juin 2017, ni au 30 juin 2016.

6- DÉBITEURS

	Au 30 juin 2017 \$	Au 30 juin 2016 \$
Comptes clients à recevoir et autres	3 872	532
Aide publique à recevoir	17 926	534 156
Taxes à la consommation à recevoir	159 194	61 002
	<u>180 992</u>	<u>595 690</u>

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement et aménagement du laboratoire	Équipement de bureau	Équipement informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	797 716	131 458	102 143	35 539	1 066 856
Acquisitions	24 982	-	4 564	-	29 546
Solde au 30 juin 2016	<u>822 698</u>	<u>131 458</u>	<u>106 707</u>	<u>35 539</u>	<u>1 096 402</u>
Acquisitions	11 914	-	8 874	-	20 788
Solde au 30 juin 2017	<u>834 612</u>	<u>131 458</u>	<u>115 581</u>	<u>35 539</u>	<u>1 117 190</u>
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	(683 937)	(119 601)	(71 305)	(32 686)	(907 529)
Charge d'amortissement	(26 296)	(2 372)	(10 190)	(2 853)	(41 711)
Solde au 30 juin 2016	<u>(710 233)</u>	<u>(121 973)</u>	<u>(81 495)</u>	<u>(35 539)</u>	<u>(949 240)</u>
Charge d'amortissement	(24 794)	(1 897)	(8 244)	-	(34 935)
Solde au 30 juin 2017	<u>(735 027)</u>	<u>(123 870)</u>	<u>(89 739)</u>	<u>(35 539)</u>	<u>(984 175)</u>
Valeur comptable nette					
30 juin 2016	112 465	9 485	25 212	-	147 162
30 juin 2017	99 585	7 588	25 842	-	133 015

8- BREVETS

	\$
Coût	
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	1 254 632
Frais engagés	189 092
Abandons	<u>(255 065)</u>
Solde au 30 juin 2016	<u>1 188 659</u>
Frais engagés	671 583
Abandons	<u>(367 700)</u>
Solde au 30 juin 2017	<u>1 492 542</u>
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	(308 808)
Charge d'amortissement	(268 049)
Abandons	<u>255 065</u>
Solde au 30 juin 2016	<u>(321 792)</u>
Charge d'amortissement	(386 948)
Abandons	<u>367 700</u>
Solde au 30 juin 2017	<u>(341 040)</u>
Valeur comptable nette	
30 juin 2016	866 867
30 juin 2017	1 151 502

9- SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Entre le 23 décembre 2016 et le 30 juin 2017, la Société a encaissé des subventions à l'avance du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (Technoclimat) pour 300 000 \$, de Technologies du développement durable Canada (TDDC) pour 424 826 \$ et du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le projet VCQ pour un montant de 5 375 000 \$.

Le tableau qui suit montre les variations des subventions pour la même période :

	Pour les exercices clos les 30 juin	
	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	-
Subventions encaissées pendant la période	6 099 826	-
Subventions gagnées et inscrites pendant la période		
-Technoclimat	(168 396)	-
-TDDC	(123 367)	-
-Projet VCQ	(1 786 653)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 021 410</u>	<u>-</u>

10- PRÊTS À TERME

Le 6 novembre 2015, la Société a conclu un prêt à terme avec une institution financière pour un montant en capital de 240 400 \$. Le prêt à terme servait à financer les crédits d'impôt provinciaux à recevoir pour la recherche scientifique et le développement expérimental (crédits d'impôt à la RS&DE) enregistrés pour l'exercice financier clos le 30 juin 2015. Le prêt à terme est exposé aux fluctuations des crédits d'impôt à recevoir, et le produit des futurs crédits d'impôt RS&DE sera versé directement à l'institution financière pour diminuer le solde de l'emprunt connexe en cours. Le 3 novembre 2016, les crédits d'impôt RS&DE de 2015 ont été encaissés, et le prêt a été remboursé au complet.

Le 20 novembre 2015, la Société a conclu un deuxième prêt à terme pour un montant en capital de 378 700 \$ avec une institution financière intermédiaire. Ce deuxième prêt à terme servait à financer la retenue contractuelle à recevoir de la subvention fédérale. Le 6 février 2017, la retenue contractuelle a été encaissée et le 13 février 2017, la Société a payé 219 343 \$ à l'institution financière intermédiaire. La date d'échéance de ce prêt a été prolongée, et les frais et intérêts courus de 69 543 \$ ont été ajoutés au prêt jusqu'au remboursement.

Le 22 mars 2016, la Société a conclu un troisième prêt à terme avec la même institution financière mentionnée plus haut pour un montant en capital de 285 500 \$. Ce troisième prêt à terme sert à financer les crédits d'impôt RS&DE provinciaux à recevoir enregistrés pour l'exercice financier clos le 30 juin 2016. Le prêt à terme est exposé aux fluctuations des crédits d'impôt à recevoir et le produit des futurs crédits d'impôt RS&DE sera versé directement à l'institution financière pour diminuer le solde de l'emprunt connexe en cours. Une première tranche de 124 800 \$ sur ce nouveau prêt à terme a été encaissée le 29 avril 2016 ainsi que deux autres tranches de 112 100 \$ et 36 400 \$ le 14 septembre 2016 et le 2 novembre 2016 respectivement. Le 8 décembre 2016, le prêt à terme a été modifié, augmentant le montant nominal à 535 500 \$. Le 13 décembre 2016, la Société a encaissé 250 000 \$ découlant de cette modification. Le 13 janvier 2017, l'institution financière a encaissé directement les fonds liés aux crédits d'impôt RS&DE du 30 juin 2016 pour un montant de 364 438 \$ et elle a appliqué ce paiement en remboursement de l'emprunt connexe. Le 15 mars 2017, des frais d'intérêts et de renouvellement pour un montant de 19 938 \$ ont été ajoutés au prêt en conformité avec une entente intervenue le 15 mars 2017 pour financer les crédits d'impôt RS&DE de l'exercice courant qui sera clôturé le 30 juin 2017.

Le 6 avril 2017, la Société a conclu un quatrième prêt à terme avec une institution financière pour un montant en capital de 296 600 \$. Le prêt à terme sert à financer les crédits d'impôt provinciaux à recevoir pour la recherche scientifique et le développement expérimental (crédits d'impôt RS&DE) enregistrés pour l'exercice financier courant qui sera clôturé le 30 juin 2017. Le solde sur le troisième emprunt pour un montant de 178 800 \$ a été traité comme un premier versement sur ce quatrième emprunt. Le 10 avril 2017, la Société a encaissé une deuxième tranche au montant de 117 800 \$ sur ce prêt à terme et le 30 avril 2017, des frais additionnels de 56 \$ furent ajoutés à l'emprunt.

Les prêts à terme listés plus haut sont garantis par une sûreté réelle grevant les créances provinciale et fédérale de la Société. Les prêts à terme de l'institution financière portent intérêt au taux de 1,6 % par mois sur le capital non remboursé et ils sont payés à l'avance. Suite à un amendement daté du 13 février 2017, rétroactif au 20 novembre 2015, le prêt à terme de l'institution financière intermédiaire porte intérêt au taux de 0,60 % par mois.

Le terme de ces prêts est d'un maximum de 12 mois et peut être prorogé au gré des deux parties.

Le tableau qui suit montre les variations des prêts pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016 :

	Au 30 juin 2017 \$	Au 30 juin 2016 \$
Solde au début de l'exercice	743 900	-
Encaissé pendant l'exercice, net des frais de transaction	1 284 340	743 900
Intérêts et frais ajoutés aux prêts	89 537	-
Charge de désactualisation	35 850	-
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une convention de prêt	(89 349)	-
Remboursements pendant l'exercice	(1 124 181)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>940 097</u>	<u>743 900</u>

Le 31 août 2016, la Société a conclu un financement par prêt, et en a encaissé une première tranche, avec Dundurn Capital Partners (« DCP »), représentant deux prêteurs, une entité affiliée à Robert Manherz, un administrateur de la Société, pour un prêt à terme d'un montant maximal de 500 000 \$. Le prêt à terme est remboursable en totalité au plus tôt du deuxième anniversaire du premier prélèvement ou à la clôture du prochain financement de la Société. En outre, la Société peut rembourser par anticipation la totalité ou une partie du prêt à tout moment sans pénalité. Le prêt à terme porte intérêt à un taux annuel de 12 % prenant effet à partir de la date du prélèvement, et inclut des frais d'engagement de 3 % par année sur tout solde disponible. Les obligations de la Société à l'égard du prêt à terme sont garanties par une hypothèque mobilière accordée par la Société portant sur l'universalité de ses biens meubles incluant, mais non limité à, son portefeuille de brevets. L'hypothèque vient prendre rang après les hypothèques en cours sur les biens de la Société.

En lien avec le prêt, la Société a convenu d'émettre 2 941 176 bons de souscription d'actions ordinaires non transférables de la Société aux prêteurs, qui seront répartis proportionnellement entre les prêteurs selon les montants qu'ils ont engagés pour le prêt. Chaque bon de souscription permettra à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,17 \$ par action ordinaire jusqu'au deuxième anniversaire du premier prélèvement à la condition que, si le prêt est remboursé dans la première année suivant le premier prélèvement, la durée des bons de souscription sera réduite au plus tard de un an à partir de leur émission ou à 30 jours après remboursement du prêt.

La première tranche de 200 000 \$ a été encaissée le 31 août 2016, et la seconde et dernière tranche de 300 000 \$ a été encaissée le 12 septembre 2016. Le produit du prêt sera utilisé aux fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Société.

La juste valeur de la composante passif a été initialement établie en utilisant un taux d'intérêt implicite de 23 % prenant en considération le taux d'intérêt du prêt, le montant prélevé, les frais d'engagement et de prélèvement et les bons de souscription attachés ainsi qu'une date estimée de remboursement du 31 août 2018.

La juste valeur initiale estimative du passif financier s'élève à 163 874 \$ pour l'émission du 31 août 2016 et 246 777 \$ pour l'émission du 12 septembre 2016. Par conséquent, les valeurs résiduelles de 36 126 \$ et 53 223 \$ ont été attribuées aux bons de souscription.

Les frais d'émission ont été répartis au prorata sur le passif financier et l'instrument de capitaux propres. Les frais alloués au passif financier de même que l'escompte initial sont amortis avec un taux d'intérêt effectif global de 28 % pour les deux émissions.

Le 8 décembre 2016, la Société a conclu un second financement par prêt avec DCP pour montant maximal de 300 000 \$ et effectuait un prélèvement complet. Le prêt à terme était remboursable au complet le 8 décembre 2017. En outre, la Société pouvait rembourser par anticipation la totalité ou une partie du prêt à tout moment sans pénalité. Le prêt à terme porte intérêt à un taux annuel de 12 % prenant effet à partir de la date du prélèvement, et inclut des frais d'engagement de 3 % qui ont été réglés à même le premier prélèvement sous ce prêt. Le 12 juin 2017, la Société a remboursé le solde dû sur ce second emprunt pour un montant de 300 000 \$.

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable de la composante passif financier et de l'instrument de capitaux propres, liés au financement par prêt avec DCP, au 30 juin 2017.

		<u>Passif financier</u>	<u>Capitaux propres</u>
		<u>Prêt à terme</u>	<u>Bons de souscription</u>
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur comptable \$
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	-	-	-
Émission du 31 août 2016	200 000	163 874	36 126
Émission du 12 septembre 2016	300 000	246 777	53 223
Frais d'émission	-	(31 960)	(6 954)
Désactualisation	-	35 850	-
Solde au 30 juin 2017	<u>500 000</u>	<u>414 541</u>	<u>82 395</u>

11- CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES

La Société a obtenu de Développement économique Canada deux contributions remboursables (prêts) distinctes, soit une contribution de 250 000 \$ accordée en janvier 2011 et une autre de 400 000 \$ accordée en février 2015. La première contribution remboursable de 250 000 \$, entièrement encaissée, était remboursable à compter de juillet 2013, en versements annuels représentant 4 % du total des produits des activités ordinaires de la Société jusqu'au paiement total de la contribution remboursable. Le dernier versement est dû et exigible lorsque dix (10) ans se seront écoulés depuis la date du premier versement. Aux 30 juin 2017, la partie à court terme à payer s'élève à 1 961 \$ (néant pour 2016).

La deuxième contribution remboursable (prêt) d'un montant maximal de 400 000 \$, totalement encaissée au 30 juin 2016, est remboursable dès la fin de la période de 36 mois suivant le 31 mars 2016, date d'achèvement du projet de recherche et développement auquel cette contribution était liée. La contribution sera remboursée en 59 versements égaux et consécutifs au montant de 6 667 \$ chacun et par un paiement final de 6 647 \$. Aux 30 juin 2017 et 2016, il n'y a pas de partie à court terme à payer pour cette contribution.

Les prêts totalisant 650 000 \$ ont été comptabilisés à la juste valeur lors de l'évaluation initiale, selon un taux d'actualisation estimatif moyen pondéré de 10 %. La charge d'intérêts de 25 025 \$ pour les deux prêts est comptabilisée dans les États consolidés du résultat global en 2017 (14 829 \$ en 2016).

12- CRÉDITS DIFFÉRÉS

	Aide publique	Crédits d'impôt	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	33 485	186 472	219 957
Augmentation	-	-	-
Solde au 30 juin 2016	<u>33 485</u>	<u>186 472</u>	<u>219 957</u>
Augmentation	-	-	-
Solde au 30 juin 2017	<u>33 485</u>	<u>186 472</u>	<u>219 957</u>
Amortissement cumulé			
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	(31 680)	(169 318)	(200 998)
Amortissement	(361)	(3 726)	(4 087)
Solde au 30 juin 2016	<u>(32 041)</u>	<u>(173 044)</u>	<u>(205 085)</u>
Amortissement	(289)	(2 892)	(3 181)
Solde au 30 juin 2017	<u>(32 330)</u>	<u>(175 936)</u>	<u>(208 266)</u>
Valeur comptable nette			
30 juin 2016	1 444	13 428	14 872
30 juin 2017	1 155	10 536	11 691

13- DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 30 décembre 2015, la Société a annoncé la clôture d'un placement public (le « placement ») pour 2 093 unités de la Société (les « unités ») au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité se compose d'une débenture garantie convertible à 12 % d'un capital de 1 000 \$ (les « débentures ») et de 4 348 bons de souscription d'actions de la Société (chacun comptant pour une seule action, les « bons de souscription »).

Le 29 janvier 2016, la Société a annoncé qu'Euro Pacific Canada Inc. (« Euro Pacific »), l'unique placeur pour compte aux fins de son placement public de décembre 2015 (le « placement ») d'unités (les « unités »), a exercé son option (l'« option du placeur pour compte ») visant la vente dans le cadre du placement d'unités supplémentaires (les « unités visées par l'option ») au prix de 1 000 \$ l'unité visée par l'option. L'option du placeur pour compte a été attribuée à Euro Pacific conformément à une convention de placement pour compte intervenue le 23 décembre 2015 entre Euro Pacific et la Société (la « convention de placement pour compte »).

Dans le cadre de l'option du placeur pour compte, le 29 janvier 2016, la Société a émis 102 unités supplémentaires visées par l'option, portant à 2 195 000 \$ le produit brut total du placement, compte tenu de l'exercice de l'option du placeur pour compte à cette date.

Les débentures expireront le 31 décembre 2017 (la « date d'échéance ») et porteront intérêt au taux de 12 % par année payable trimestriellement aux termes échus les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année et débutant le 31 mars 2016 (l'« intérêt »). Chaque débenture sera convertible, au gré du porteur à tout moment avant la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance, en un nombre d'actions ordinaires calculé sur la base (i) du montant du principal de la débenture qui est un multiple intégral de 1 000 \$ divisé par le prix de conversion de 0,23 \$ l'action ordinaire (le « prix de conversion ») et (ii) d'un montant compensatoire égal à l'intérêt que le porteur aurait reçu s'il avait détenu les débentures jusqu'à la date d'échéance (le « montant compensatoire ») divisé par le plus élevé du prix de conversion et du prix du cours

escompté (tel que défini en vertu des politiques de la Bourse de croissance TSX). Lors de la conversion, les porteurs recevront le paiement des intérêts accumulés depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de conversion.

Les intérêts pourront être payés, au gré de la Société, en espèces ou en actions ordinaires de la Société. Tout montant d'intérêt ainsi payé en actions ordinaires sera calculé sur la base du montant d'intérêt divisé par le prix du cours escompté.

L'intérêt couru et dû les 30 septembre 2016, 31 décembre 2016, 31 mars 2017 et 30 juin 2017 a été réglé en trésorerie par des paiements de 34 740 \$, 19 020 \$, 18 960 \$ et 18 960 \$ respectivement.

Chaque bon de souscription complet confère au porteur le droit d'acheter une action ordinaire (une « action visée par les bons de souscription ») au prix de 0,24 \$ (le « prix d'exercice ») jusqu'au 31 décembre 2017.

Les débetures sont garanties par une hypothèque mobilière, sous réserve des garanties antérieures déjà accordées, selon laquelle la Société cède en faveur de Société de fiducie Computershare du Canada en tant que représentant (fondé de pouvoir) pour le compte des porteurs de débetures, grevant l'universalité des actifs de la Société, présents et futurs, corporels et incorporels, peu importe la nature et peu importe l'endroit où ils sont situés.

Le produit net du placement fut affecté i) à la réalisation de certaines étapes des travaux de mise à l'échelle industrielle et de mise au point continue de la technologie de la Société; ii) pour soutenir les efforts initiaux à la commercialisation; et iii) aux fins générales du fonds de roulement.

Conformément à la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'émetteur d'un instrument financier non dérivé doit évaluer les caractéristiques de l'instrument financier afin de déterminer s'il contient à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. En vertu de cette norme, l'émetteur d'un instrument financier doit, lors de sa comptabilisation initiale, classer l'instrument ou ses différentes composantes en tant que passif financier, actif financier ou instrument de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier, d'un actif financier et d'un instrument de capitaux propres.

En ce qui concerne les débetures susmentionnées, conformément à l'application de la norme IAS 32, la Société a établi que l'option de conversion ainsi que la composante montant compensatoire (collectivement « l'option de conversion ») constituent un instrument financier dérivé incorporé.

Pour les émissions du 30 décembre 2015 et du 29 janvier 2016, la juste valeur de la composante option de conversion a été initialement établie respectivement à 221 010 \$ et 3 637 \$, à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes (la durée de vie a été estimée par la Société en fonction de ses prévisions de dates de conversion aux dates d'émission pertinentes).

	Juste valeur initiale au 30 décembre 2015	Juste valeur initiale au 29 janvier 2016
Prix de l'action	0,23 \$	0,17 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,48 %	0,42 %
Volatilité prévue	48,00 %	59,82 %
Taux de dividende annuel	Néant	Néant
Durée de vie prévue	0,31 an	0,42 an
Juste valeur moyenne pondérée de l'option de conversion pour chaque action sous-jacente	0,0243 \$	0,0082 \$

La juste valeur initiale de l'option de conversion a été évaluée en utilisant un taux implicite d'intérêt de 20 % en tenant compte des prévisions de dates de conversion. La juste valeur initiale estimative de l'option de conversion s'élève à 626 197 \$ et à 20 637 \$. Par conséquent, les valeurs résiduelles de 1 466 803 \$ et de 81 363 \$ ont été affectées à la composante passif au coût amorti représentant le montant du principal et de l'intérêt des débetures. Une valeur néant a été affectée aux bons de souscription.

Les frais d'émission sont traités comme des frais de financement. Ces frais ont été affectés entièrement à la composante passif financier et ils sont amortis, de même que l'escompte découlant du montant initialement affecté aux dérivés incorporés, à un taux d'intérêt effectif de 52 % pour l'émission de décembre et de 57 % pour l'émission de janvier. Lors d'une conversion, la valeur comptable de l'instrument de créance hôte au coût amorti et la juste valeur des dérivés incorporés sont transférés aux capitaux propres.

Au 30 juin 2017, la Société a passé en revue la valeur initiale de la composante option de conversion des dérivés incorporés et a ramené la juste valeur initiale à 19 235 \$ à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes (la durée de vie a été estimée par la Société en fonction de ses prévisions de dates de conversion en date du 30 juin 2017) :

	Juste valeur initiale ajustée au 30 juin 2017
Prix de l'action	0,17 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,09 %
Volatilité prévue	47,89 %
Taux de dividende annuel	Néant
Durée de vie prévue	0,50 an
Juste valeur pondérée de l'option de conversion pour chaque action sous-jacente	0,007 \$

Pour l'exercice financier clos le 30 juin 2017, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés a donné lieu à un profit de 120 905 \$ (203 120 \$ pour 2016) et a été inscrite aux États consolidés du résultat global.

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable des composantes passif et capitaux propres des débetures convertibles au 30 juin 2017.

	Composante passif		Composante capitaux propres	
	Valeur nominale et intérêt ⁽¹⁾	Option de conversion ⁽²⁾	Bons de souscription	
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur comptable \$	Valeur comptable \$
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	1 308 000	763 637	239 822	-
Conversions	(676 000)	(431 496)	(99 682)	-
Variation de la juste valeur des dérivés	-	-	(120 905)	-
Frais de désactualisation	-	189 176	-	-
Solde au 30 juin 2017	632 000	521 317	19 235	-

⁽¹⁾ Classé comme un autre passif financier et évalué au coût amorti.

⁽²⁾ Classé comme un instrument financier dérivé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

14- CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives.

Émis et entièrement payé

Le tableau suivant montre les variations survenues au capital social de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2016.

	Exercice clos le 30 juin 2017		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début	138 079 874	26 526 879	127 211 353	24 600 812
Émission d'actions dans le cadre de :				
Unités d'action incessibles	1 306 325	234 255	-	-
Paiement d'intérêts sur les débentures convertibles	-	-	197 250	30 425
Conversion des débentures	3 372 525	531 178	4 743 004	699 478
Bons de souscription exercés	1 354 171	424 934	4 587 867	825 816
Unités de courtier exercées	570 150	236 213	-	-
Options d'achat d'actions exercées	427 300	141 822	840 400	259 420
Règlement de dettes	2 479 000	439 475	500 000	110 928
Solde à la fin	<u>147 589 345</u>	<u>28 534 756</u>	<u>138 079 874</u>	<u>26 526 879</u>

Le tableau suivant montre les variations survenues aux bons de souscription de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2016.

	Exercice clos le 30 juin 2017		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Nombre	Prix de levée moyen \$
En circulation au début de l'exercice	46 708 764	0,28	41 292 687	0,27
Attribués	5 690 326	0,17	10 316 469	0,24
Exercés	(1 314 171)	0,25	(4 587 867)	0,15
Échus	-	-	(312 525)	0,15
En circulation à la fin de l'exercice	<u>51 084 919</u>	<u>0,27</u>	<u>46 708 764</u>	<u>0,28</u>

En lien avec le financement par prêt conclu avec DCP (voir note 10), la Société a convenu d'émettre 2 941 176 bons de souscription d'actions ordinaires non transférables de la Société aux prêteurs, répartis proportionnellement entre les prêteurs selon les montants qu'ils ont engagés pour le prêt. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,17 \$ par action ordinaire jusqu'au deuxième anniversaire du premier prélèvement à la condition que, si le prêt est remboursé dans la première année suivant le premier prélèvement, la durée des bons de souscription sera réduite au plus tard de un an à partir de leur émission ou à 30 jours après remboursement du prêt.

Le 21 octobre 2016, un porteur a exercé 741 562 bons de souscription attribués lors de la clôture du placement privé de juin 2015 au prix de 0,25 \$.

Le 8 novembre 2016, la Société a annoncé qu'elle a conclu une convention d'achat d'actifs avec Akermin Inc. de Saint-Louis, Missouri (« Akermin ») en vertu de laquelle la Société a acquis certains éléments de propriété intellectuelle détenus par Akermin pour une valeur de 400 000 \$. Akermin, ancien compétiteur américain de la Société dans le domaine de la capture du carbone à l'aide d'enzymes, a décidé de cesser ses activités et de liquider ses actifs. Conformément aux modalités de la convention d'achat d'actifs, la Société a émis à Akermin, en tant que le paiement intégral du prix d'achat pour les actifs, 2 000 000 d'actions ordinaires de la Société à un prix de 0,20 \$ par action ordinaire. En lien avec cette acquisition, la Société a également attribué à un conseiller 1 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires non transférables. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ par action jusqu'au 7 novembre 2019.

Le 8 novembre 2016, la Société a également annoncé qu'elle a conclu un accord de règlement de dette par l'émission de titres avec l'un de ses fournisseurs en règlement d'une dette au montant de 69 510 \$. À la suite de l'approbation de la Bourse de croissance TSX, le 9 novembre 2016, la Société a émis 479 000 actions ordinaires et 479 000 bons de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ par action jusqu'au 7 novembre 2019.

Le 22 décembre 2016, un porteur a exercé 572 609 bons de souscription attribués à la clôture du placement public par débenture de décembre 2015 au prix de 0,24 \$.

Le 22 décembre 2016, un porteur d'unités de courtier a exercé 570 150 unités, et la Société a émis 570 150 actions ordinaires et 570 150 bons de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,35 \$ par action jusqu'au 5 juin 2018.

Le 22 juin 2017, dans le cadre de l'exécution de l'Entente de collaboration GTS, la Société a émis 200 000 bons de souscription à GTS. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,20 \$ par action jusqu'au 22 juin 2020 ou jusqu'à ce que l'entente soit terminée selon certaines circonstances. Les bons de souscription ou toutes actions sous-jacentes, si émises, sont sujets à une période de détention statutaire de 4 mois jusqu'au 22 octobre 2017.

Le tableau suivant montre la variation survenue aux unités de courtier de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2016 :

	Exercice clos le 30 juin 2017		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Nombre	Prix de levée moyen \$
En circulation au début de l'exercice	633 500	0,25	633 500	0,25
Exercées	(570 150)	0,25	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	63 350	0,25	633 500	0,25

15- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants. Toutes les options attribuées en vertu du régime pourront être levées dans un délai maximal de cinq ans à compter de la date d'attribution. Le conseil d'administration désignera les bénéficiaires des options et déterminera pour chacune des options le nombre d'actions ordinaires visées, la date d'acquisition des droits, le prix de levée, la date d'expiration, les conditions d'acquisition et les restrictions relatives à la levée de l'option. Le prix d'acquisition de ces actions ne pourra être inférieur à leur cours de clôture du jour précédant la date d'attribution de ces options.

En vertu des modalités du régime, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre du régime ne peut excéder 10 % des actions émises et en circulation. Au 30 juin 2017, ce nombre est fixé à 12 633 523, représentant moins de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal pouvant être octroyé à un administrateur, à un dirigeant, ou un employé de la Société ou à un consultant ne devra pas dépasser 5 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation et exerçables pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016 :

	Exercice clos le 30 juin 2017		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	5 034 200	0,14	4 705 100	0,13
Attribuées	1 910 000	0,16	1 217 000	0,23
Échues	(85 900)	0,21	(47 500)	0,26
Annulées	(5 000)	0,15	-	-
Exercées	(467 300)	0,18	(840 400)	0,18
En circulation à la fin de l'exercice	<u>6 386 000</u>	<u>0,14</u>	<u>5 034 200</u>	<u>0,14</u>
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	<u>5 029 251</u>	<u>0,13</u>	<u>3 881 117</u>	<u>0,13</u>

Au 30 juin 2017, les options d'achat d'actions suivantes avaient été attribuées :

Options en circulation			Options exerçables		
	Prix de levée moyen pondéré	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)		Prix de levée moyen pondéré	
Nombre	\$		Nombre	\$	
324 500	0,10	0,42	324 500	0,10	
200 000	0,10	0,50	200 000	0,10	
750 000	0,12	0,92	750 000	0,12	
889 500	0,10	1,42	889 500	0,10	
100 000	0,10	1,63	100 000	0,10	
1 005 000	0,10	2,42	950 000	0,10	
1 212 000	0,23	3,42	885 251	0,23	
1 375 000	0,15	4,42	780 000	0,15	
530 000	0,17	4,50	150 000	0,17	
6 386 000	0,14*	2,72	5 029 251	0,13*	

* prix d'exercice moyen pondéré

L'acquisition des droits des options émises depuis novembre 2009 s'effectue généralement à raison de 25 000 options tous les six mois à compter de la date d'octroi jusqu'à un maximum de trois ans. Cependant, à la discrétion du conseil d'administration, la période d'acquisition des droits peut être accélérée de la date d'émission jusqu'à trois ans.

La juste valeur des options a été estimée selon la méthode d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Employés, administrateurs et dirigeants	
	Pour l'exercice clos le 30 juin 2017	Pour l'exercice clos le 30 juin 2016
Prix de l'action	0,1560 \$	0,23 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,03 %	0,91 %
Volatilité prévue	85,95 %	91 %
Taux de dividende annuel	Néant	Néant
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée	0,1045 \$	0,1605 \$

16- UNITÉS D'ACTION DIFFÉRÉES ET INCESSIBLES

Le 26 novembre 2015, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en œuvre d'un régime d'unités d'action différées (« régime d'UAD ») et d'un régime d'unités d'action incessibles (« régime d'UAI »). Les régimes d'UAD et d'UAI prévoient que les attributions d'unités d'action différées et incessibles peuvent être accordées par le conseil ou le comité de gouvernance et des ressources humaines (le « comité ») qui gère les régimes, aux employés à temps plein, aux dirigeants et aux sous-traitants admissibles de la Société, dans une année civile, à titre de rémunération de services rendus à la Société ou comme incitation à atteindre certains objectifs futurs. Le régime restera en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par la Société.

Chaque attribution d'unités d'actions différées ou incessibles confère à son porteur, sous réserve des modalités des régimes d'UAD et d'UAI, le droit de recevoir un paiement en actions ordinaires entièrement libérées émises du trésor de la Société ou un équivalent en trésorerie, à la discrétion du comité. Le nombre total maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime (ou d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions, y compris le régime modifié d'options d'achat d'actions de la Société) ne doit pas dépasser 12 633 523 actions ordinaires.

Parallèlement à la détermination d'attribuer des UAD ou des UAI à un participant, le comité doit déterminer la période d'acquisition et le terme applicable à ces unités d'actions différées ou restreintes. À moins que le comité, à sa discrétion, ne fixe une durée plus courte, ces UAD et UAI expireront 10 ans après leur date d'attribution.

Le 26 mai 2016, conformément aux modalités du régime d'UAI décrit ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a attribué 819 168 UAI à certains dirigeants et employés de la Société. Conformément aux modalités du régime, ces UAI ont été évaluées à 0,17 \$ par action, soit le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX immédiatement avant la date à laquelle la valeur de marché des unités est déterminée, le 25 mai 2016. Les UAI attribuées ont été déclarées entièrement acquises le même jour.

Conformément à l'article 3.5 du régime, si la date à laquelle la Société doit émettre ou livrer des actions ordinaires au participant survient au cours d'une période d'interdiction applicable au participant, la Société doit émettre ou livrer ces actions ordinaires au participant dès que possible après la fin de la période d'interdiction. Une période d'interdiction était en cours le 26 mai 2016 et a pris fin le 12 août 2016, et les actions ordinaires ont été émises à cette date.

Le 13 octobre 2016, conformément aux modalités du régime d'UAI et d'UAD décrit ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a attribué 487 157 UAI additionnelles à certains dirigeants, consultants et employés de la Société et 442 308 UAD aux administrateurs non dirigeants de la Société. Conformément aux modalités du régime, ces UAI et UAD ont été évaluées à 0,195 \$ par action, soit le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX immédiatement avant la date à laquelle la valeur de marché des unités est déterminée, le 12 octobre 2016. Les droits d'acquisition des UAI attribuées furent fixés au 1^{er} janvier 2017 et les actions ont été émises à cette même date.

Le 28 février 2017, le conseil d'administration de la Société a attribué un nombre additionnel de 166 667 UAI à un ex-dirigeant de la Société dans le cadre d'une convention de démission signée à cette même date, pour une valeur équivalente à 25 000 \$. Les droits d'acquisition et les actions sous-jacentes seront émises le 31 août 2017.

Le tableau suivant montre les variations survenues aux UAI et UAD de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2016.

	Exercice clos le 30 juin 2017		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
En circulation au début de l'exercice	819 168	0,1700	-	-
Actions ordinaires émises	(1 306 325)	0,1793	-	-
Unités d'action incessibles attribuées	653 824	0,1835	819 168	0,1700
Unités d'action différées attribuées	442 308	0,1950	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	<u>608 975</u>	<u>0,1827</u>	<u>819 168</u>	<u>0,1700</u>

17- PERTE PAR ACTION

Le tableau suivant présente le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation utilisé lors des calculs de la perte de base et de la perte diluée par action.

	<u>Pour l'exercice clos le 30 juin 2017</u>	<u>Pour l'exercice clos le 30 juin 2016</u>
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	144 512 612	130 205 111

Pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016, la perte diluée par action a été la même que la perte nette de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions (note 15), des unités d'action incessibles et différées (note 16), des options de conversion (note 13), et des unités de courtier et bons de souscription (note 14) n'a pas été inclus dans le calcul, sans quoi l'effet aurait été antidilutif. Par conséquent, la perte diluée par action pour ces exercices a été calculée d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

18- OPÉRATIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Au cours des exercices 2017 et 2016, la rémunération versée aux administrateurs et dirigeants de la Société considérés comme des membres clés du personnel s'est établie comme suit :

	<u>Pour les exercices clos les 30 juin</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	932 543	829 491
Jetons de présence et honoraires pour participation aux réunions du conseil d'administration	98 005	112 068
Rémunération fondée sur des actions	382 023	245 738
Cotisations au régime de retraite à cotisations définies	17 569	16 038
	<u>1 430 140</u>	<u>1 203 335</u>

19- COÛTS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	<u>Pour les exercices clos les 30 juin</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
a) Frais de recherche et de développement, montant net		
Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	1 351 182	1 166 887
Charge de rémunération fondée sur des actions	115 044	81 661
Honoraires professionnels et sous-traitance	1 203 441	670 979
Frais de construction de l'unité pilote	452 292	22 362
Fournitures de laboratoire et autres	494 560	830 729
	<u>3 616 519</u>	<u>2 772 618</u>
Crédits d'impôt	(337 912)	(269 837)
Aide publique	(2 027 349)	(612 931)
	<u>1 251 258</u>	<u>1 889 850</u>

b) Frais de développement des affaires

Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	304 264	297 747
Charge de rémunération fondée sur des actions	83 015	67 552
Honoraires professionnels	71 322	578 074
Déplacements, représentation, publicité et frais de bureau	192 641	71 131
	<u>651 242</u>	<u>1 014 504</u>

c) Frais généraux et administratifs

Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	574 541	568 062
Charge de rémunération fondée sur des actions	219 718	136 075
Loyer, électricité, impôts et assurance	237 265	226 355
Dépenses de bureau	80 505	65 114
Déplacements, représentation et publicité	73 187	63 497
Rémunération des administrateurs	98 005	112 068
Honoraires professionnels	527 857	561 792
Amortissement des immobilisations corporelles	34 935	41 711
Amortissement des brevets	386 948	268 049
Amortissement des crédits différés	(3 181)	(4 087)
Aide publique	(3 753)	-
	<u>2 226 027</u>	<u>2 038 636</u>

d) Frais financiers nets

Charge de désactualisation	225 026	118 461
Variation de la juste valeur des dérivés	(120 905)	(203 120)
Intérêts sur débetures convertibles	97 734	88 192
Intérêts sur les prêts à terme	182 196	91 931
Frais d'engagement et de renouvellement des prêts à terme	119 119	54 983
Autres frais financiers	15 000	2 900
Intérêts créditeurs	(9 089)	(13 450)
Profit sur contribution remboursable	-	(123 263)
Conversion des monnaies étrangères	2 888	4 905
	<u>511 969</u>	<u>21 539</u>

20- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt exigible

Le rapprochement du taux d'imposition combiné fédéral (Canada) et provincial (Québec) avec la provision pour impôt s'établit comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Impôt exigible au taux combiné prévu par la loi de 26,85 % (26,9% en 2016)	(1 232 811)	(1 355 902)
Différence entre le taux prévu par la loi et le taux futur	(63 937)	-
Perte échue dans CO2 Solutions inc.	-	-
Charges non déductibles	118 048	82 762
Éléments non imposables	-	-
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	1 164 282	1 327 314
Éléments sans incidence sur le résultat	(2 724)	(61 870)
Autres	17 142	7 696
	<u>-</u>	<u>-</u>

Les composantes des actifs et des passifs d'impôt différé sont les suivantes :

Impôt différé sur le résultat

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés :

	2017	2016
	\$	\$
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	<u>69 023</u>	<u>282 819</u>
Passifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	(5 682)	(153 940)
Déventures convertibles	(24 234)	(81 921)
Charge d'intérêts sur les contributions remboursables	<u>(39 107)</u>	<u>(46 958)</u>
	<u>(69 023)</u>	<u>(282 819)</u>
Impôt différé, montant net	<u>-</u>	<u>-</u>

Actifs d'impôt différé non comptabilisés :

	2017	2016
	\$	\$
Immobilisations corporelles	148 140	226 698
Dons	519	-
Frais de recherche et de développement	2 734 542	2 577 267
Pertes autres qu'en capital	4 729 972	4 654 158
Subventions différées	1 012 674	-
Frais de financement	<u>184 885</u>	<u>224 451</u>
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	<u>8 810 732</u>	<u>7 682 574</u>

Au 30 juin 2017, les montants et échéances des attributs fiscaux pour lesquels des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés se détaillent comme suit :

	2017	
	Canada	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Frais de recherche et de développement, sans limite	7 632 502	13 723 005
Pertes reportées :		
2026	237 515	347
2027	585 790	186 110
2028	1 065 210	1 058 636
2029	1 501 075	962 743
2030	1 924 377	1 913 390
2031	1 404 942	1 404 003
2032	1 835 278	1 818 028
2033	1 743 416	1 418 212
2034	1 432 554	1 217 505
2035	3 245 412	3 101 158
2036	3 654 764	3 557 918
Perte comptabilisée pour éteindre le passif d'impôt différé	(257 549)	(257 549)
	<u>18 372 784</u>	<u>16 380 501</u>

La Société a droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable d'environ 1 775 312 \$. Ce crédit peut être porté en diminution du résultat imposable d'exercices futurs et viendra à échéance au plus tard en 2036.

Le tableau suivant présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé.

	2017	2016
	\$	\$
Actifs d'impôt différé devant être recouverts dans plus de 12 mois	69 023	282 819
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans plus de 12 mois	(69 023)	(282 819)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	<u>-</u>	<u>-</u>

21- INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers types de risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est géré sur une base consolidée. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant comptabilisé dans les États consolidés de la situation financière en trésorerie et équivalents de trésorerie et comptes clients.

La Société tente de minimiser son risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie en concluant des ententes seulement avec des institutions financières ayant une cote de crédit élevée. Généralement, la Société n'exige pas de nantissement ou d'autres garanties de ses partenaires pour les comptes clients et l'aide publique à recevoir puisque ses partenaires sont généralement des organismes gouvernementaux ou de grandes sociétés commerciales internationales financièrement saines. Aux 30 juin 2017 et 2016, aucun compte client n'était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société puisse être dans l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société pour gérer le risque de liquidité est de garantir qu'il y aura des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au moment où elles deviendront exigibles. Au 30 juin 2017, la Société disposait d'une trésorerie et équivalents de trésorerie et de comptes débiteurs totalisant 3 433 278 \$ (2 094 089 \$ en 2016) pour régler des passifs exigibles de 7 015 285 \$, incluant les subventions différées pour 4 021 410 \$ tel que décrit à la note 9 (1 936 204 \$ en 2016).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Aux 30 juin 2017 et 2016, l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt se résumait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Taux d'intérêt variable
Débiteurs	Sans intérêt
Créditeurs et charges à payer	Sans intérêt
Contributions remboursables	Sans intérêt
Prêts à terme	Taux d'intérêt fixe (note 10)
Débitures convertibles	Comme il est mentionné à la note 13

La sensibilité à des variations de ± 1 % des taux d'intérêt aux 30 juin 2017 et 2016 n'aurait pas d'effet important sur les États consolidés du résultat global.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Étant donné que la Société exerce ses activités à l'échelle internationale, elle est exposée à des risques de change en raison des fluctuations potentielles des cours de change liées à des opérations autres que les opérations intragroupes. Ainsi, les fluctuations du cours de change du dollar canadien, du dollar US et de l'euro pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le risque de change touche les actifs et les passifs comptabilisés, surtout la trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes clients à recevoir et les dettes fournisseurs.

Le risque de change survient lorsque les actifs et passifs comptabilisés sont libellés dans une monnaie qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de l'entité. Actuellement, la Société n'utilise pas d'instruments

dérivés pour couvrir son risque de change; cependant, elle pourrait considérer de le faire dans le futur. La sensibilité à des variations de $\pm 5\%$ du taux de change du dollar canadien, du dollar US ou de l'euro au 30 juin 2017 n'aurait pas d'effet important sur les États consolidés du résultat global.

22- GESTION DU CAPITAL

La Société considère que son capital est la somme de la dette à long terme (composée du passif non courant et des parties à court terme connexes) et des capitaux propres.

La Société gère le capital dans le but de maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable.

Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, contracter de nouvelles dettes, et acquérir ou vendre des actifs, tous ces éléments étant assujettis aux conditions du marché et aux clauses prévues dans les ententes sous-jacentes conclues avec des tiers. La Société surveille son capital en vérifiant l'utilisation mensuelle de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et les engagements à court terme liés à ses passifs financiers.

La Société n'est soumise à aucune exigence concernant son capital imposée par une autorité de réglementation.

Le capital total aux 30 juin 2017 et 2016 est calculé comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Dette à long terme	464 456	1 524 030
Portion à court terme d'une contribution remboursable	1 961	-
	466 417	1 524 030
Capitaux propres	(2 459 623)	(4 074)
Capital total	(1 993 206)	1 519 956

23- ENGAGEMENTS

Redevances

À la suite de la convention de vente de technologie datée du 21 mai 1998 et modifiée le 3 mars 2004, la Société s'est engagée auprès d'un ancien administrateur qui détenait, à ce moment-là, une participation majoritaire dans la Société, à lui verser une redevance correspondant à 5 % des bénéfices bruts cumulatifs de plus de 5 000 000 \$ sur la vente de produits (excluant les produits des activités ordinaires provenant d'ententes de collaboration). La limite maximale des redevances est fixée à 1 000 000 \$ pour la période se terminant le 1^{er} janvier 2021. En vertu de cette entente, aucun paiement n'est devenu exigible au 30 juin 2017.

Contrats de location

La Société s'est engagée à verser un total de 382 416 \$ représentant les paiements pour la location de locaux et d'équipements variés en vertu de baux venant à échéance en 2020. Les paiements minimaux pour les cinq prochaines années sont de 150 459 \$ en 2018, 153 321 \$ en 2019, 78 636 \$ en 2020 et néant en 2021 et 2022.

Engagement contractuel

Dans le cadre de l'exécution de l'Entente de collaboration GTS, la Société s'est engagée à émettre jusqu'à un total de 400 000 bons de souscription d'actions ordinaires additionnels de la Société en trois tranches égales de 200 000 lors de chacune des deux prochaines dates d'anniversaire de l'Entente de collaboration GTS.

DIRECTION, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

DIRECTION

Evan Price
Président et chef de la direction

Jérémie Lavoie, CPA, CA
Vice-président, Finances et
chef de la direction financière

Richard Surprenant, Ph.D., ing.
Vice-président principal, Ingénierie des
procédés et
chef des technologies

Sylvie Fradette, Ph.D., ing.
Vice-présidente
Recherche et développement

Louis Fradette, Ph.D., ing.
Directeur, Projet VCQ

Normand Voyer, Ph.D.
Vice-président
Biocatalyse

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Glenn Kelly ^{1,2}
Président et chef de la direction
Orbite Technologies inc.

Kimberly Okell, Avocate ^{1,2}
Avocate, Associée
DS Avocats Canada, S.E.N.C.R.L.

Robert Manherz ²
Principal
Dundurn Capital Partners Inc.

Jocelyn Proteau ¹
Administrateur

Evan Price
Président et chef de la direction
CO₂ Solutions inc.

- ^{1.} Membre du comité d'audit
^{2.} Membre du comité de gouvernance et des
ressources humaines

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Jennifer Littlechild, Ph. D.
Professeure et directrice
Centre de biocatalyse Henry Wellcome
Université de Bristol, Exeter, Royaume-
Uni

Roberto Fernandez-Lafuente, Ph. D.
Chercheur principal
Optimisation des bioprocédés et
biocatalyse
Consejo Superior de Investigaciones
Científicas, Madrid, Espagne

Patrick Mills, Ph. D.
Président, Frank H. Dotterweich et
professeur
Département de génie chimique et de
gaz naturel
Université A&M du Texas, Kingsville,
États-Unis

Normand Voyer, Ph. D.
Professeur
Département de chimie
Université Laval, Québec, Québec,
Canada

Renseignements généraux

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs Computershare inc.
1500, boul. Robert-Bourassa, 7^{ème} étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada

100, avenue University, 8^{ème} étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers/s.e.n.c.r.l.
Tour Cominar
2640, boulevard Laurier – suite 1700
Québec (Québec) G1V 5C2
Canada

CONSEILLERS JURIDIQUES – DROITS DES SOCIÉTÉS

McCarthy Tétrault LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.
500, Grande Allée est, 7^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 2J7
Canada

CONSEILLERS JURIDIQUES – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Leger Robic Richard, S.E.N.C.R.L.
Centre CDP Capital
1000, Square Victoria, Bloc E, 8^{ème} étage
Montréal (Québec) H2Z 2B7
Canada

COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

CO₂ Solutions inc.
Courriel : info@co2solutions.com
Téléphone : (418) 842-3456
Sans frais : 1 877 884-3456

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le mercredi 22 novembre 2017 à 14 h 30
Pavillon Alphonse Desjardins – Auditorium Hydro
Québec
2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1R 5H3
Canada



2300, rue Jean-Perrin
Québec (Québec) G2C 1T9
Tél.: 418 842-3456
Sans frais: 1 877 884-3456
Fax: 418 842-1732
info@co2solutions.com
www.co2solutions.com